

COMPANHIA DO MOSSAMEDES COMPAGNIE DE MOSSAMÉDÈS (ANGOLA)

Société anonyme portugaise, constituée le 10 mai 1894.

Objet : L'exploitation agricole, minière, forestière, commerciale et industrielle des terrains incultes, d'une étendue d'environ 19 millions d'hectares, situés dans le district de Mossamédès, province d'Angola, Sud-Ouest Africain, et concédés par le gouvernement portugais, par un décret en date du 28 février 1894.

Victor Louis *Henri* GUILMIN, directeur commercial

Né à Vedène (Vaucluse), le 16 juillet 1850.

Fils de Jean Jacques Guilmin, maître affineur en cuivre, fondeur aux usines d'Imphy, et d'Anna Martin.

Marié à Neuilly-sur-Seine, le 5 novembre 1896, avec Marie-Louise Guilmin (1846-1919), divorcée de Victor Dislère.

Du premier mariage de Madame :

— Jeanne Dislère, mariée à Louis Charpillon (ci-dessous) ;

— et Georges Dislère, marié avec la fille de Jules Hendricks (ci-dessous), avocat, secrétaire de la Compagnie foncière et immobilière de la ville d'Alger.

Agent en Afrique de la maison marseillaise Mante et Borelli.

À ce titre, administrateur de la [Société française du wharf de Cotonou](#) (1892).

Directeur commercial de la Mossamédès.

Administrateur de la Compagnie française des moteurs à gaz et des constructions mécaniques (1904), présidée par Jules Hendricks (ci-dessous) et contrôlée par Georges Dislère.

Commissaire aux comptes de la [Compagnie foncière et immobilière de la ville d'Alger](#) (1905),

de la Compagnie immobilière de Dunkerque-Sud,

de la [Compagnie immobilière et de régie de terrains à Salonique](#) (ces trois dans le sillage de Georges Dislère),

liquidateur de la Société nationale d'hygiène et d'assainissement (1906),

administrateur de The Kis-Banya Mining Cy, limited, Londres (1906) : antimoine et de galène argentifère dans le comitat de Szatmar (Hongrie),

de la Charrue automobile (avec Zemette, des Moteurs à gaz)(1907),

de la [Société française de la Guinée aurifère](#), encore avec Georges Dislère (avril 1908),

de la Société générale d'Aéro-Locomotion (déc. 1908),

commissaire aux comptes de la [Société d'exploitation du Port de Salonique](#) (1924).

Décédé à Neuilly-sur-Seine, le 21 juin 1925.

Compagnie de Mossamédès
(*La Souveraineté nationale*, 22 juin 1894)

Nous apprenons la formation par un groupe de capitalistes français de la « Compagnie de Mossamédès » qui a pour but l'exploitation commerciale, industrielle et minière d'une concession d'environ 23.000.002 d'hectares, peuplée de 4.000.000 d'habitants. Cette concession, située dans le district de Mossamédès, colonie d'Angola (Afrique australe), possède deux ports d'un grand avenir : Baies des Tigres et Port Alexandre ; elle est voisine de la British South Africa (Company) charter et de la South West Africa Company.

Le climat de cette contrée permettrait également les cultures des pays tropicaux et celles des pays tempérés. De nombreuses mines de toutes sortes y ont été signalées ; des gisements de guano et de nitrates ont été reconnus. L'ivoire, les plumes d'autruche, le caoutchouc, les peaux, la cire, les bœufs etc., font l'objet d'un commerce important. Deux expéditions viennent de partir pour explorer cette concession, et y organiser le commerce ; l'une dirigée par M. le docteur Pereira de Nascimento, médecin de la Marine portugaise, et l'autre par M. Henri Guilmin ancien résident de France à Kotonou, et directeur en Afrique des factoreries d'une des plus importantes maisons françaises de Marseille. Nous souhaitons bon voyage et bonne réussite aux explorateurs, de même que nous applaudissons à l'œuvre dont ils sont les représentants, et qui est appelée bien certainement à un brillant avenir.

(*Le Temps*, 24 juin 1894)

M. Henri Guilmin, qui a résidé longtemps au Dahomey, où il dirigeait les services commerciaux d'une des plus importantes maisons françaises de la colonie, s'est embarqué aujourd'hui à Lisbonne pour la côte occidentale d'Afrique. Il se rend dans la vallée du Cunène, comme directeur commercial de la Compagnie de Mossamédès.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Compagnie de Mossamédès
(*Le Messager de Paris*, 25 juillet 1895)

Cette compagnie d'exploration a été formée le 14 mai 1894 pour mettre en exploitation une concession de 23 millions d'hectares accordée par le gouvernement portugais, suivant décret du 28 février 1894, dans le district de Mossamèdes, province d'Angola (Afrique australe).

Le conseil d'administration de cette compagnie vient de publier un rapport expliquant ce qui a été fait depuis la dernière assemblée générale.

Une expédition, ayant plus particulièrement un caractère commercial, a été organisée pour explorer le territoire de la concession ; elle a quitté Lisbonne le 23 juin 1894.

Elle se composait de M. le docteur de Nascimento qui a exploré la partie méridionale de la concession située entre la ville de Mossamédès et l'embouchure du Cunène, le littoral de l'Océan et la Cordillère de la Chella, à travers laquelle il a découvert un passage mettant la région de Humbe à dix ou douze jours de distance de Port-

Alexandre, alors que par la route qui passe par Chibia, il fallait trente et un jours. Dans la baie de Port-Alexandre et des Tigres, il a découvert d'importants gisements de sel.

M. Guilmin, ex-agent général en Afrique d'une des principales maisons de commerce de Marseille, a suivi la route habituelle des wagons boers de Mossamèdes à Humbe par Chibia ; il était aidé dans cette besogne d'exploration par son second, M. Émile Van der Kellen.

Le résultat de leur expédition a été la découverte de nombreux filons de quartz aurifère qui serait en tous points semblables à celui du Transvaal et dont on peut évaluer l'étendue à 8.000 kilomètres carrés.

Les quartz aurifères rapportés et recueillis à la surface du sol ont donné plus d'une once à la tonne.

25 tonnes de sables recueillis dans la rivière Otchitanda ont donné 235 grammes d'or au moyen d'un lavage primitif à la battée.

Une deuxième région aurifère et aurifère plus voisine de la mer a été visitée en partie.

Les explorateurs ont été à même d'apprécier la valeur, au point de vue agricole et surtout de l'élevage du bétail, des territoires compris entre la Cordillère de la Chella et le Caculoar et ceux de la rive gauche du Cunène. Ces territoires, qui jouissent d'un climat comparable à celui du Midi de l'Europe, sont éminemment propres à la colonisation européenne. Les opérations commerciales avec les indigènes, faites par l'expédition commerciale, qui a duré quatre mois à peine, ont suffi à payer presque tous les frais des deux expéditions.

On a décidé la création de factoreries, une à Mossamédès, une autre à Port-Alexandre, une troisième à Chibia et une quatrième à Humbe. D'autres factoreries seront créées ultérieurement.

Deux navires, le *Maux Queen* et la *Gisela*, ont été achetés par la compagnie pour le cabotage sur la côte d'Afrique. Ils emportent des maisons et des magasins démontables pour l'installation des factoreries. Les expéditions de marchandises se feront tous les mois, au fur et à mesure des besoins. Les principales branches du commerce, dans le territoire de la concession sont l'achat du bétail aux indigènes de Humbe, la pêche du poisson séché et salé à Port-Alexandre où sont établis déjà de nombreux pêcheurs portugais. Aux autres produits d'exportation, il faut ajouter le caoutchouc, l'ivoire, la cire, le coton, les cuirs, les plumes d'autruche, la gomme, etc.

L'espoir de la compagnie est de réaliser des bénéfices sur son commerce ; en second lieu, elle a le droit de compter sur la vente de ses terrains ; enfin, sur la cession des droits miniers à des compagnies d'exploitation et d'exploration.

Des négociations sont engagées pour la cession des droits de la compagnie sur la riche et importante région aurifère de Cassinga.

E. DEBRAY.

COMPAGNIE DE MOSSAMÉDÈS

(*Le Temps*, 28 juillet 1895)

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 5 août 1895)

Cette Compagnie nous communique la note suivante : « On nous télégraphie de Mossamédès que M. Guilmin, directeur commercial en Afrique de la Compagnie de Mossamédès, est arrivé en cette ville, le 23 de ce mois, accompagné de M. Maignot, directeur de la factorerie qui va être établie à Port-Alexandre. On nous apprend en même temps que les pourparlers, depuis longtemps engagés avec un groupe important de Londres, pour la cession des droits miniers de la Compagnie de Mossamédès sur la région aurifère de Cassinga, sont sur le point d'aboutir.

Compagnie de Mossamédès.
(*Le Journal des débats*, 1^{er} septembre 1895)

On nous communique une dépêche de Lisbonne annonçant le retour de M. Guilmin, directeur commercial de la Compagnie, qui revient d'Afrique avec une excellente impression sur les grandes ressources exploitables sur le territoire de Mossamédès.

Compagnie de Mossamédès.
(*Le Temps*, 13 septembre 1896)

La Compagnie de Mossamédès vient d'être avisée que les travaux confiés aux Boers pour le jalonnement de la route de 350 kilomètres environ qu'elle fait édifier pour relier Port-Alexandre sur la côte, à Humbe, au cœur de la concession, sont sur le point d'être terminés. D'autre part, l'expédition de Cassinga est arrivée sur le champ de ses travaux.

Jules HENDRICKS, administrateur

Né à Cambrai (Nord), le 28 août 1842.

Fils de Jules Henri Handrickx et d'Aglaé Ismérie Gronnier.

Marié à Paris, IX^e, le 12 octobre 1876, avec Rose Dejean. Dont :

— Blanche Henriette Marthe (1877-1894) ;

— Renée Marie Éveline (Paris I^{er}, 28 août 1878), mariée le 4 juin 1901 Paris, IX^e, avec Georges Dislère (ci-dessus). Remariée à Paris VIII^e, le 25 mars 1913, avec Roman Joseph de Rojewski

— Marcel Eugène Henri (1880-1976), marié à Lisbonne, le 5 mars 1904 , avec Francisca Burnay ;-

— Léon Marie Jules Henri Hendricks (1884-1958) marié à Sainte-Marguerite-sur-Mer (Seine-Maritime), le 20 juin 1917, avec Amelia Roque Barbosa.

Directeur de la compagnie d'assurances l'Europe (Incendie), fondée en 1852 sous forme mutuelle, transformée en 1879 en compagnie à primes fixes et liquidée en septembre 1883, quelques mois après le départ d'Hendrickx.

Administrateur en 1879-1880 de plusieurs sociétés gazières (Bavay, Bonneval, Champigny, Commercy, Château-Renault, Épernon, Gacé, Lectoure, Luxeuil, Ligny-en-Barrois, Marans, Mirande, Plombières), dont il fait apport en 1882 à la Fusion des gaz.

Membre du premier conseil de celle-ci. N'en est plus administrateur en 1898.

Administrateur de la Société des Ardoisières de la Gauterie (Mayenne)(1881), de la Compagnie générale des Panoramas nationaux (1881-1882) : panorama Marigny sur les Champs-Élysées,

liquidateur de la Société anonyme d'exploitation du Grand-Hôtel et du casino de Pornichet-les-Pins (1885),

Administrateur de la Société Niçoise de Transports maritimes (janv.1893) : condamné à 200 fr. d'amende pour souscription fictive (mai 1895).

Président de la Compagnie Générale d'assurances-Accidents (août 1900), petite affaire chaotique où il succède au député d'Oran, Eugène Étienne, et dont il cède le contrôle au printemps 1903 à la Compagnie l'Union et le Phénix espagnol, laquelle doit procéder à un coup d'accordéon (décembre 1905).

Président de la Compagnie française des moteurs à gaz et de constructions mécaniques (1904) dont il est évincé en 1906 par le groupe Foulon de Vaulx.

Administrateur des Étains et Wolfram de Portugal (successeur en 1910 de Georges Dislère).

Décédé avant juin 1917.

COMPAGNIE DE MOSSAMEDES

(J.-A. Decourdemanche, *Manuel des valeurs cotées hors parquet à la Bourse de Paris*, 1897, p. 389-394)

ADMINISTRATEURS.

MM. le marquis do Alvito ; Jayme Lobo de Brito Godins ; Antonio-Francisco da Costa ; José Pereira do Nascimento ; Fernando de Serpa Pimentel ; Jules Hendricks ; Georges Montfort ¹ ; Léopold Silz ² ; Adolphe Westheimer ³.

SEMAINE FINANCIÈRE
(*Le Temps*, 25 janvier 1897)

On annonce que M. Guilmin, directeur commercial de la Compagnie de Mossamédès, qui était en congé depuis quelques mois, vient de quitter la France pour rejoindre son poste en Afrique. Le dernier courrier de Mossamédès, ajoute-t-on, a apporté les nouvelles les plus satisfaisantes sur les travaux de l'expédition minière qui explore les territoires de la concession.

Des pourparlers sont entamés par la Compagnie de Mossamédès avec le gouvernement portugais pour l'approbation de divers règlements sur la chasse, le régime des eaux, la coupe des bois et le pacage à appliquer dans ses territoires.

SEMAINE FINANCIÈRE
(*Le Temps*, 29 mars 1897)

On apprend que M. Guilmin, directeur commercial en Afrique de la Compagnie de Mossamédès, qui avait rejoint son poste à la fin de février, a entamé des pourparlers avec un entrepreneur des chemins de fer du Congo pour la vente à un prix avantageux de mille des bœufs que la Compagnie de Mossamédès possède dans ses établissements agricoles.

Les travaux de la route de Port-Alexandre à Humbe, interrompus par la saison des pluies, vont être repris incessamment.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Compagnie de Mossamédès
(*Le Temps*, 28 juin 1897)
(*Le Messager de Paris*, 28 juin et 14 juillet 1897)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie de Mossamédès, sous la présidence du comte do Paço do Lumiar, a eu lieu à Lisbonne le 23 juin dernier.

L'assemblée a approuvé le rapport, les comptes de l'exercice 1896 et nommé trois administrateurs et un commissaire des comptes.

Le rapport constate que cet exercice a été satisfaisant, si l'on considère que la compagnie était dans sa période d'installation ; en effet, le premier exercice, celui de

¹ François Georges Demontfort (« Montfort »)(Paris, 1844-Paris VIII^e, 27 mai 1919) : ingénieur du Champ d'Or au Transvaal (*L'Argus*, 7 janvier 1894), administrateur de la Cassinga Concessions Ltd et de The New Rip Gold Mining Ltd (Transvaal).

² Léopold Silz : agent financier parisien d'origine allemande soi-disant spécialiste des mines d'or ayant introduit la Mossamédès à Paris et placé quelques autres nanards comme les Mines d'or de Gondo (Valais suisse) ou la Colombian Indian Rubber.

³ Vicomte Adolphe de Westheimer (et non *Wertheimer*) : né à Francfort-sur-le-Main, le 5 mars 1851. Banquier à Paris, avenue Raphaël. Propriétaire du château de Pocancy (Marne), il dépose plusieurs marques de champagne à son nom en 1903. Surtout connu comme philatéliste. Décédé le 15 août 1946.

1895, se soldait en déficit de 72.108 fr. 26, tandis qu'à la fin de 1896, ce déficit n'est plus que de 47.855 francs 78. Le rapport constate, en outre, ce qui suit : Le domaine de la compagnie s'est enrichi de plusieurs nouvelles concessions : l'une territoriale de 160 hectares pour l'installation de salines et l'autre minière donnant le droit, pendant deux ans, de rechercher et démarquer toutes les mines situées dans un territoire d'environ 12.000 kilomètres carrés.

Deux explorateurs, le docteur Esser et M. Hoesch partis de la baie des Tigres, explorèrent les territoires de la compagnie en suivant les rives du Cunene jusqu'à Humbe, dont ils ont rapporté la meilleure impression, de même que de ses établissements commerciaux.

Ces explorateurs ont demandé la concession d'un vaste territoire de près de 700.000 hectares situé sur les rives du Cunene, comportant la faculté d'établir un port à la baie des Tigres et un chemin de fer de ce port à Humbe et éventuellement jusqu'à Cassinga.

Une seconde compagnie filiale, The South African Company, a été formée pour l'exploitation des mines sur certaines parties des territoires de la Compagnie de Mossamédès : cette dernière a reçu 200.000 actions de £ 1 entièrement libérées et £ 3.000 en espèces.

The Cassinga Concessions Ltd, la première compagnie filiale constituée en 1895, a organisé, en juin dernier, une expédition composée d'un ingénieur et de sept prospecteurs ; cette expédition est arrivée dans la région aurifère de Cassinga vers la fin de septembre, c'est-à-dire au commencement de la saison des pluies.

Les résultats des premiers et rapides travaux de cette expédition exécutés avant la saison des pluies sont des plus satisfaisants.

Avant de commencer les essais de colonisation par l'envoi de familles de cultivateurs, la compagnie a décidé la création d'une route praticable pour chariots, traversant ses meilleurs terrains de culture et reliant Port-Alexandre à la ferme d'élevage d'Ediva et à la factorerie de Humbe.

Grâce à cette route, les chariots boers chargés de près de deux tonnes de marchandises pourront effectuer en toute saison le voyage de Mossamédès à Humbe en 10 ou 12 jours alors qu'aujourd'hui il faut de 30 à 40 jours par la route actuelle pour accomplir le même voyage, impraticable pendant la saison des pluies.

À la fin de cet exercice, les établissements commerciaux de la compagnie qui venaient à peine d'être achevés dans la ville de Mossamédès, à Port-Alexandre, à Chibia et à Humbe étaient des plus prospères et la ferme d'Ediva en plein développement comptait 1.582 têtes de bétail.

Enfin, la compagnie a obtenu du gouvernement portugais la restitution de son dépôt de garantie consistant en 225 obligations des Tabacs portugais.

LES RICHESSES DU TERRITOIRE DE MOSSAMÉDÈS (*L'Économiste européen*, 16 juillet 1897)

Le territoire de Mossamédès comprend toute cette partie côtière de l'Est africain qui fait face à Madagascar. Les relations des voyageurs se sont toujours accordées à dépeindre cette région comme étant fort riche. Au point de vue minier, on n'a encore pu prospecter qu'une partie relativement faible du territoire fort étendu de la colonie portugaise, mais les recherches faites sont de nature à encourager grandement d'y continuer les investigations commencées.

En laissant de côté les parties déjà concédées, on a tout lieu de fonder surtout de grandes espérances sur les richesses minières contenues dans les territoires d'entre le Cabango et le Zambèze, régions assez bien connues. Cet espoir paraît fondé d'autant

plus que les récits des boxers affirment l'existence du quart aurifère similaire à celui de Cassinga, dans la partie de ces territoires situés au delà de Cabango. D'autre part personne n'ignore la richesse aurifère de la région du Baroté, voisine du Zambèze.

On sait que les richesses minières du territoire portugais sont concédées, depuis un certain nombre d'années, à la « Compagnie de Mossamédès », dont l'activité a déjà porté ses fruits non seulement par des découvertes, mais déjà par des exploitations fructueuses. Nous avons publié, en leur temps, les résolutions votées à la dernière assemblée générale des actionnaires en faisant ressortir l'amélioration de la situation sociale au cours du dernier exercice. Nous allons compléter aujourd'hui ces premiers renseignements.

La Société, comme entreprise territoriale, a, sur les Compagnies à charte, l'avantage de détenir à titre de propriété, et non en vertu d'une concession, un territoire considérable d'environ 23 millions d'hectares, situation qui a pour conséquence heureuse une grande réduction de charges en ce qu'elle assure la protection îles autorités locales, tandis que les Compagnies à charte doivent assumer les charges résultant de l'administration et de la police du pays qui ne viennent pas compenser les droits de douanes qu'elles perçoivent, surtout lorsqu'elles doivent contribuer à la répression de révoltes comme celles qui se sont malheureusement produites dans ces dernières années, aussi bien au sud-Afrique que dans le Mozambique.

La Compagnie de Mossamédès, qui une sphère d'action fort étendue, a pour objet la cession des droits miniers sur ses domaines où l'on rencontre de nombreuses mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, et, prétend-on, de diamants; la vente de terrains auxquels on donne une plus-value par la création de routes et l'installation de centres de colonisation. La Compagnie s'est, d'ailleurs, réservée à elle seule l'exploitation commerciale de sa concession.

Les résultats du dernier exercice démontrent que l'année 1896 a été plus favorable à la Compagnie que le précédent. Pendant l'exercice, son domaine a été accru d'une concession territoriale de 1600 hectares pour l'installation de salines et aussi de concessions minières avec l'autorisation exclusive de rechercher et jalonner à son profit toutes les mines situées dans un territoire d'une étendue de 12.000 kilomètres carrés.

La Compagnie de Mossamédès a fondé pour l'exploitation directe des richesses qui lui sont concédées, deux filiales qui ont commencé leurs opérations dans le cours du dernier exercice.

L'une d'elles, la Cassinga Concession, a organisé, l'année dernière une expédition dont elle vient de recevoir de bonnes nouvelles et qui a écrit qu'elle avait reconnu l'existence de puissants filons aurifères. L'autre, la South African Company, a reçu, en sous-concession, les droits miniers sur la région comprise entre la côte et le Cabango ; pour prix de cette cession, elle a payé 3.000 livres en espèces plus 200.000 actions entièrement libérées, et s'est en outre engagée à acquitter une redevance mensuelle de 12 fr 50 par daim, à compter du jour de leur exploitation, indépendamment du paiement du prix d'achat du sol minier ou claie exigible le jour de leur démarcation. Cette Compagnie va envoyer incessamment une expédition pour explorer cette vaste région à peine connue au point de vue minier.

D'autre part, le major portugais de Paiva vient de signaler dans un rapport, l'existence du quart aurifère dans la région du rio Jabo, affluent du Cinone. Récemment, MM. le Dr Esser et Hoesch, dans leur voyage d'exploration de cette contrée, ont rencontré des Boers qui leur montrèrent de nombreux échantillons d'or qu'ils avaient recueillis dans les sables de cette rivière.

Enfin, au cours d'un voyage effectué dans des régions plus centrales, les deux explorateurs, le Dr Esser et Hoesch, se sont fait une excellente impression des territoires de la Compagnie et de ses établissements commerciaux. Ils viennent de demander la concession d'un vaste territoire de 700.000 hectares environ situé sur les rives du

Cinone, comportant la faculté d'établir un port à la baie des Tigres et un chemin de fer de ce port à Humbo et éventuellement jusqu'à Cassinga.

Ce chemin de fer ne serait, paraît-il, que le commencement de l'exécution d'un plus vaste projet, l'amorce d'un chemin de fer transafricain qui pourrait, le cas échéant, rejoindre les lignes actuellement en voie de construction dans le sud-Afrique. Cette demande est donc du plus grand intérêt. Des pourparlers ont été entamés à ce sujet avec le Gouvernement portugais, et l'on espère qu'ils aboutiront à une décision conforme aux intérêts de la Compagnie et aux intérêts généraux de l'Afrique du Sud.

Des amorces de routes carrossables existent, d'ailleurs, depuis quelques années, dans les parties du pays susceptibles d'un développement immédiat. Il n'y a pas, en effet, que des richesses minières en perspective dans le Mossamédès ; le pays promet de donner lieu bientôt à une exploitation agricole fructueuse. C'est en vue de commencer les essais de colonisation par l'envoi de familles de cultivateurs que l'attention s'est portée sur la création d'une route praticable pour les wagons traversant les meilleurs terrains de culture entre Port-Alexandre et les premières fermes d'élevage et les factoreries de Humbo. Deux itinéraires différents ont été tracés ; l'un des deux itinéraires, quoique un peu plus long que l'autre, offre comme avantages particuliers une économie de construction et des facilités dans le parcours qui l'ont recommandé à l'attention de la Compagnie.

L'ingénieur, M. Guilmin, a commencé, aussitôt après la saison des pluies de l'année dernière, la construction de cette route, qui mettra Port-Alexandre en communication directe avec Ediva et Humbo. Les ressources de la South African Company ont été spécialement affectées à la construction de cette route et à diverses explorations minières. Cette route pourra être en grande partie construite cette année ; les wagons boxers, chargés de près de deux tonnes de marchandises, pourront, dès lors, accomplir en toute saison le voyage de Mossamédès à Humbo en dix ou douze jours, alors qu'aujourd'hui il faut de trente à quarante jours, par la route actuelle, pour accomplir le même voyage, qui est impraticable pendant la saison des pluies.

En ce qui concerne, enfin, les terrains de colonisation, des emplacements sont dès à présent choisis, admirablement situés au sommet de laquelle, dans une région sillonnée de ruisseaux, sur le trajet même de la route de Port-Alexandre à Humbe. À proximité du centre de colonisation européenne qu'on a, d'ailleurs, l'intention de créer, par un premier envoi de familles, on établira une nouvelle ferme d'élevage, dont le haut personnel, tout en travaillant au développement des affaires, se trouvera en mesure de surveiller, conseiller et diriger utilement les efforts du noyau de colonisation dont il achètera les produits ; suivant les résultats obtenus, on pourra augmenter progressivement le nombre des colons.

La Compagnie de Mossamédès a la conviction, grâce au développement de cette colonisation, de pouvoir donner en peu de temps, à toute la région de l'Otcabina, qui est d'une grande fertilité, un essor rapide et, par suite, une plus-value considérable.

SEMAINE FINANCIÈRE
(*Le Temps*, 27 juin 1898)

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie de Mossamédès a eu lieu le 22 du courant à Lisbonne.

Le rapport ainsi que les comptes de l'exercice 1897 ont été approuvés.

Ce rapport constate, en autres choses, ce qui suit :

Dans le cours de cet exercice, un mouvement continu d'explorateurs et de prospecteurs venant du Cap, s'est porté vers les territoires de la compagnie pour se rendre compte de leur richesse aurifère et agricole.

L'expédition organisée par la Compagnie filiale « the Cassinga concessions limited », a continué ses travaux d'exploration ; ils ont amené la découverte d'affleurements de filons de quartz aurifères et d'importantes couches d'alluvions contenant de l'or.

La construction de la route qui met en communication le centre commercial de Humbe avec la côte a été menée à bonne fin.

Grâce à cette route. il sera facile aux chariots partant de Humbe, chargés de deux tonnes de marchandises, de gagner la ville de Mossamedès en douze jours au lieu de trente jours par l'ancienne route.

Les opérations commerciales de la compagnie, qui lui servent de moyen de pénétration, ont été légèrement entravées par la peste bovine et une révolte locale des indigènes.

Toutefois, après le passage de la peste bovine, la Compagnie de Mossamédès possédait encore des troupeaux représentant une valeur supérieure à celle qu'ils avaient avant l'apparition de la maladie.

À la suite de tentatives de cultures diverses, la compagnie de Mossamédès a décidé de porter spécialement son attention sur la plantation de l'arbre à caoutchouc dont d'importantes pépinières sont en voie de création.

Malgré les difficultés qui se sont présentées dans le cours de l'exercice, les comptes présentent encore un bénéfice de 18,705 francs.

INFORMATIONS FINANCIÈRES (*Le Temps*, 26 octobre 1898)

— La Compagnie de Mossamédès publie l'avis suivant :

« Le directeur commercial de la Compagnie de Mossamédès en Afrique, vient d'arriver à Lisbonne pour conférer avec l'administration sur les affaires de la compagnie et spécialement sur les mesures à prendre pour le développement de la colonisation.

» Cette question présente un grand intérêt, depuis la création de la nouvelle route et la venue à Mossamédès de prospecteurs attirés par les mines d'or ; la présence de ces émigrants va contribuer au développement agricole du pays et, par suite, donner une plus-value importante aux territoires de la compagnie. »

SEMAINE FINANCIÈRE (*Le Temps*, 26 décembre 1898)

L'expédition de prospecteurs envoyée par the Cassinga Concessions limited sur les territoires de la Compagnie de Mossamédès, est sur le point de revenir en Europe après un séjour de plus de deux ans dans le pays.

Cette expédition a dû se borner à accomplir un travail d'ensemble en raison de l'immense étendue de pays qu'elle avait à explorer, préparant ainsi aux ingénieurs autorisés et compétents, que the Cassinga Concessions limited se propose d'envoyer, les moyens d'accomplir une besogne utile et profitable.

On dit que dans le cours de cette exploration rapide, de riches alluvions aurifères et de nombreux affleurements de filons de quartz ont été mis à jour dans la région de la rivière Otchitanda et du rio Cubango.

SEMAINE FINANCIÈRE

(*Le Temps*, 5 juin 1899)

Depuis son retour à Mossamédès, le directeur de la Compagnie de Mossamédès prépare l'organisation d'une grande expédition scientifique et commerciale.

Cette expédition, qui doit partir en août prochain, est chargée d'explorer les territoires encore mal connus de la compagnie situés entre le Cubango et le Zambèze.

Un botaniste distingué, spécialement versé dans la connaissance des arbres et plantes de caoutchouc et de leur culture, accompagnera cette expédition.

SEMAINE FINANCIÈRE
(*Le Temps*, 3 juillet 1899)

La Mossamédès est à 18 75. L'assemblée générale des actionnaires de cette compagnie a eu lieu le 22 du courant à Lisbonne. Le rapport, le bilan, le compte profits et pertes de l'exercice 1898 ainsi que tous les actes du conseil d'administration ont été approuvés. Ce rapport contient les passages intéressants qui suivent :

« L'événement notable de cet exercice, qui constitue pour nous un élément appréciable de prospérité, a été la cession des 200.000 actions que nous possédions de l'une de nos filiales « The South African Co limited » contre 50.000 actions de « The South west Africa Company limited », dont les titres cotés à la Bourse de Londres se négociaient fin avril à 21 shillings.

» En dehors de cet événement, un autre d'une importance capitale, fruit de longs efforts, fut la concession que nous avons accordée à une grande compagnie anglaise des droits que nous possédons par le décret de concession du 28 février 1894, de construire et d'exploiter un chemin de fer de la côte à Humbe, avec prolongement éventuel vers notre frontière de l'Est.

» Nous avons demandé au gouvernement d'approuver ce contrat et nous espérons obtenir bientôt la sanction gouvernementale. Aussitôt cette formalité essentielle remplie, les travaux d'études seront commencés.

» Nous avons, d'autre part, la satisfaction de vous apprendre que nous avons pu intéresser aux affaires de notre compagnie un important groupe financier de Londres, avec lequel nous avons passé traité relativement à nos cent mille actions de réserve. »

La Compagnie de Mossamédès, nous en sommes convaincus, gagnera par l'influence de ce groupe, une force nouvelle et son entrée dans un marché où elle n'avait pas encore accès elle en retirera une autorité et un crédit qui lui permettront de faire digne figure parmi les meilleures entreprises sud-africaines.

SEMAINE FINANCIÈRE
(*Le Temps*, 2 octobre 1899)

La Compagnie de Mossamédès nous communique l'information suivante :

« M. Toennesen, ingénieur expérimenté dans la construction des chemins de fer, accompagné de M. Graichen, géomètre, viennent de quitter l'Europe pour se rendre dans les territoires de la Compagnie de Mossamédès.

» Ces messieurs vont se mettre la tête d'une expédition chargée d'étudier le tracé d'un chemin de fer qui, partant de la baie des Tigres, traverserait partie des territoires de la Compagnie de Mossamédès.

COMPAGNIE DE MOSSAMEDES

(J.-A. Decourdemanche, *Manuel des valeurs cotées hors parquet à la Bourse de Paris*, 1900, p. 697-702)

ADMINISTRATEURS.

MM. do Paço do Lumiar, Ayres de Marcarenhas Valdez, Hygino de Mendonça, A. J. Machado, Barbosa de Magalhaes.

Comité de Paris : F. Hendricks, Georges Montfort, C. Meier, de Westheimer.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

(*Le Temps*, 9 juin 1900)

L'assemblée des actionnaires étrangers de la Compagnie de Mossamédès vient d'avoir lieu à Paris.

Le compte de profits et pertes se solde au crédit par une somme de 1.215.146 fr. 08, portée à un compte d'amortissement.

Le rapport du conseil s'étend longuement sur la richesse des territoires aurifères de Cassinga, que les ingénieurs et prospecteurs qui ont visité le terrain, estiment aussi riche que le Rand du Transvaal.

La vente des actions « South West Africa » a rapporté 1.600.000 francs à la compagnie.

La partie intéressante du rapport est la publication de l'ordonnance du gouvernement portugais autorisant la cession de la construction et de l'exploitation du chemin de fer de la Baie des Tigres ; cette opération est d'une grande importance.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU SAMEDI 16 JUIN 1900.

(*L'Information financière, économique et politique*, 15 juin 1900)

Compagnie de Mossamédès, assemblée ordinaire, 3 h. soir, rue de San-Julian, 90, à Lisbonne.

SEMAINE FINANCIÈRE (*Le Temps*, 19 novembre 1900)

La Compagnie de Mossamédès est sans changement à 1850. Cette compagnie communique les renseignements suivants :

« Depuis la guerre du Transvaal, un grand mouvement d'émigration paraît vouloir se dessiner vers les territoires du sud de l'Angola.

Les pères du Saint-Esprit ont décidé de procéder de suite à l'installation d'une mission sur les territoires de la Compagnie de Mossamédès dans un centre où seront dirigés les colons.

Le père Antunes, supérieur des missions de la région de Mossamédès, va s'embarquer à Lisbonne par le prochain courrier pour commencer immédiatement l'établissement de cette mission.

Le centre de colonisation en question est situé dans une vallée très fertile arrosée par une rivière où l'eau coule en toute saison, et qui se trouve dans la partie des territoires de la Companhia de Mossamédès, à mi-chemin du tracé du chemin de fer de la côte, de ces mêmes territoires à Humbe. »

LES CHEMINS DE FER DANS L'AFRIQUE SUD-OUEST
ET LA MOSSAMÉDÈS
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 mai 1901)

Londres, 18 mai. — La Compagnie Otavi Railway and Mining, qui est propriétaire des riches mines de cuivre d'Otavi, manque de moyens de transport pour l'expédition de ses produits à la côte.

Comme le Damaraland, où se trouvent les mines, n'a pas de port, excepté celui de la Walfish Bay qui est inutilisable, le mieux serait de construire le chemin de fer projeté dans la direction de la colonie portugaise de Mossamédès, colonie qui a deux ports, la Tiger Bay et le Port Alexandre.

À cet effet, un arrangement est intervenu d'après lequel la Compagnie Otavi Railway construira une ligne d'une longueur de 190 milles allant d'Otavi à la rivière Cunene qui forme la limite du territoire portugais où la jonction sera faite avec le chemin de fer de 800 milles allant de Humbe à Port-Alexandrie qui est sur le point d'être construit par la Trans-African Railway Company.

Cette Compagnie est portugaise sous une direction anglaise qui a obtenu sa concession de la Compagnie Mossamédès. Les plans de ces deux lignes sont prêts et on s'attend à obtenir sous peu le consentement du gouvernement pour commencer les travaux. Comme de riches dépôts de cuivre se trouvent dans la colonie de Mossamédès, on peut compter sur un grand trafic.

La construction de ces lignes ne complétera cependant pas l'extension des chemins de fer, car il est question de former une Compagnie anglaise pour prolonger une de ces lignes jusqu'à Pretoria. Si cette ligne est construite, le distance entre Pretoria sera fortement diminuée et on croit qu'elle participera pour une forte proportion dans le trafic sud-africain.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie de Mossamédès, se tiendra à Lisbonne au siège social, rue Victor-Gordon, 1, le samedi 22 juin prochain, à trois heures.

COMPANHIA DO MOSSAMEDES

Assemblée générale du 22 juin 1901
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juin 1901)

RAPPORT OU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU CONSEIL FISCAL
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1900
PREMIÈRE PARTIE
Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

Avant de vous soumettre les comptes de l'exercice 1900, nous aurons l'honneur de vous indiquer dans ce rapport les événements saillants qui se sont produits pendant le cours de cet exercice. Par cela même, vous serez au courant des actes de votre conseil d'administration.

CHEMIN DE FER

Parmi les questions qui intéressent plus particulièrement notre Compagnie, celle du chemin de fer est sans conteste la plus importante.

Nous vous avons dit, à notre dernière assemblée générale, que MM. les ingénieurs du Trans-African Railway Syndicate s'étaient embarqués, pour aller procéder aux travaux d'études techniques du chemin de fer, allant de la côte à Humbe.

Ces ingénieurs ont rempli leur mission, et, après une année de travail, les plans définitifs viennent d'être terminés et seront soumis très prochainement à l'approbation du gouvernement.

Il semble donc qu'il n'y ait plus maintenant que de simples formalités, qui ne prendront qu'un temps très court, avant que la Compagnie du chemin de fer soit également constituée et que les travaux puissent commencer.

Les entreprises de cette nature sont malheureusement longues, mais elles apportent avec elles une telle prospérité, que l'attente est largement dédommée ; du reste, les travaux d'études ont été menés avec une grande célérité si l'on songe que la ligne étudiée est de plus de 400 kilomètres et doit atteindre une altitude de 1.098 mètres.

Le conseil d'administration comprend quelle importance ce chemin de fer doit avoir pour l'avenir de la Compagnie, et il ne néglige rien pour en activer l'exécution.

Le Trans-African Railway Syndicate Limited, notre sous-concessionnaire, n'a pas, du reste, dépassé les délais stipulés dans son contrat.

COLONISATION. — MISSIONS

La construction du chemin de fer devant nécessiter un personnel nombreux, qu'il faudra alimenter, votre conseil a cru utile de décider la création d'un centre de colonisation, dans une vallée très fertile, située à environ 200 kilomètres de la côte et que doit traverser la ligne du chemin de fer ; nous y construisons un village pour abriter nos colons européens.

Mais ce n'est que progressivement que nous ferons appel aux familles de colons, destinées à peupler ce noyau de colonisation.

Pour que les colons et leurs familles puissent recevoir l'éducation et l'appui moral qui les attachera à leur nouvelle patrie, nous avons fait un accord avec les Pères du Saint-Esprit, à qui nous avons garanti une subvention de 1 conte de rois par an (5.000 francs) pendant dix ans, afin que cet ordre éminemment utile, indispensable même, puisse édifier une mission au centre de notre colonisation.

Cette vallée a été reconnue propre à la colonisation européenne, et l'on peut y cultiver la presque totalité des fruits, céréales et légumes d'Europe, en même temps que les produits exotiques, tels que : la canne à sucre, le coton, le tabac, le café, etc.

Nous y créons pour nous-mêmes une ferme d'élevage de moutons à laine du Cap, dont nous avons déjà fait l'expérience dans notre ferme d'Ediva, et un haras avec des chevaux du Soudan, qui ont été reconnus indemnes de la maladie du pays.

L'élevage du cheval, du bétail, bêtes à cornes et moutons, est tout particulièrement appelé à acquérir une grande prospérité dans les vastes pâturages de ces régions, qui ont une grande analogie avec le Transvaal. L'élevage pourra donc être, également, pour la colonisation, un élément de succès.

EXPLORATION

Nous vous avons précédemment dit que nous avons organisé une expédition scientifique et commerciale, pour explorer nos territoires jusqu'à la frontière ouest de notre concession (Zambèze).

Cette expédition, partie au mois d'août 1890, a mis plus d'une année pour accomplir sa mission.

Nous ne vous parlerons pas des détails de cette exploration, nous vous dirons seulement en abrégé : que le pays est salubre, que nulle part l'altitude n'est inférieure à 1.000 mètres, et que l'Européen peut y vivre et y travailler ; la preuve est qu'aucun cas de maladie grave ne s'est produit, durant tout le voyage, parmi le personnel de l'expédition, qui comprenait cependant 80 personnes, dont un certain nombre de blancs.

Enfin, que le sol y est d'une grande fertilité, ainsi que vous le verrez par l'extrait suivant du rapport de M. Pieter Van der Kellen.

« Les habitants que j'ai rencontrés d'ici jusqu'au Cuando font très bonne impression, ils sont francs et vous donnent en échange largement la valeur des cadeaux qu'on leur fait. Les divers objets que j'ai rapportés de ces régions montrent bien qu'ils sont beaucoup plus intelligents que les indigènes qui vivent plus près de la côte occidentale. Les Barotsés, que j'ai eu aussi l'occasion de voir, m'ont fait également bonne impression. Il est certain que les terrains sont de beaucoup supérieurs à ceux d'entre le Cuito et le Cubango. Je considère donc ce pays comme un pays d'avenir, au point de vue de l'agriculture. Les trois belles rivières, le Lomba, le Kweiou et le Coubia, que j'ai vues, surpassent par la beauté et la fertilité des pays qu'elles traversent, toutes les autres que je connaissais jusqu'ici. Ces rivières ont beaucoup de courant et il serait facile de détourner l'eau pour l'arrosage des champs.

« Un village établi auprès de Montogo, où se trouve la jolie cataracte Hadijiteta, qui constitue un puissant et perpétuel moteur, colonisé par des habitants énergiques, deviendrait certainement le centre de la culture. Pour pouvoir ouvrir ces pays à la colonisation européenne, il est nécessaire avant tout de construire un chemin de fer qui assurerait une communication facile avec la côte. Je ne veux pas prétendre que ce pays soit le paradis, où l'on peut se rendre pour y amasser en peu de temps des richesses, mais s'il est arrosé par la sueur des travailleurs, je suis convaincu qu'on y créera une colonie, qui n'aura pas moins d'éléments vitaux que celle de l'Afrique du Sud.

« Le Cuando est un énorme fleuve, navigable sur une grande distance, ce qui rendra les communications plus faciles. »

Cette expédition s'est également occupée, avec grand intérêt, de la question du caoutchouc, elle a traversé d'immenses régions où ce précieux latex abonde. M. Pieter Van der Kellen écrit dans son rapport :

« Je suis convaincu que les sannas (une sanna est une dépression de terrain de forme ovale ou ronde, qui se trouve au milieu des forêts qui couvrent le pays ; la plante à caoutchouc est propre à ces sannas au sol sablonneux, de ce côté du Cuito) fourniront encore pendant dix ans des tonnes de caoutchouc ; l'étendue des régions sur lesquelles on trouve cette plante est réellement si vaste, que je ne crois pas que même l'exploitation la plus extravagante puisse les épuiser en moins de temps. »

L'expédition a, de plus, découvert une plante produisant une nouvelle sorte de caoutchouc ; cette plante s'étendrait jusqu'au Cuando, et pourrait être exploitée sur une grande échelle.

SOCIÉTÉS FILIALES

Nos sociétés filiales sont entrées dans la période du travail.

The Cassinga Concessions Limited

La Compagnie de Cassinga, dans laquelle notre Compagnie a des intérêts considérables et sur l'avenir de laquelle elle fonde de grandes espérances, a commencé son exploitation par le traitement des alluvions aurifères, dont vous connaissez déjà la richesse, par les rapports de M. Bryant, que nous vous avons précédemment communiqués ; cette richesse nous a été confirmée par les échantillons vraiment remarquables qui nous ont été envoyés par notre agent, M. Pieter Van der Kellen.

« Je suis resté quelques jours à l'endroit « Goudkopje », ancien campement de M. Bryant pour y chercher dans la rivière quelques échantillons du gravier qui contient de l'or. J'ai peu d'expérience de l'emploi du « Washingpan ». Cependant, j'ai réussi à recueillir un petit échantillon ; on peut également extraire de jolies pépites d'or, dans une espèce d'argile grasse qu'on trouve dans le lit de cette rivière. Ne sachant pas l'endroit certain où M. Bryant et ses autres compagnons avaient pris leurs échantillons de quartz, et ayant peu de temps à moi, je n'ai pas pu ramasser grand-chose dans ce genre.

« Naturellement, je ne puis pas vous donner une appréciation sur la valeur des terrains aurifères. Des hommes experts en la matière m'ont dit que, auprès de Onpopo, la rivière avait une valeur réelle, et j'estime que si une main aussi inexpérimentée que la mienne peut y trouver des traces d'or, dans chaque poignée de gravier, j'en conclus qu'il y a quelque chose à en tirer. »

La Compagnie de Cassinga a choisi et envoyé sur les lieux M. Brémond, ingénieur-prospecteur, pour diriger l'exploitation. Cet ingénieur est l'un de ceux qui ont organisé l'exploitation des alluvions aurifères de la Guyane anglaise. M. Brémond, qui est un homme honorable et très recommandé, possède une expérience pratique et aidé de deux de ses collaborateurs, qui sont en route pour le rejoindre, il n'y a aucun doute qu'il ne puisse installer une exploitation active ; cette exploitation, nous en sommes convaincus, à en juger par la proportion d'or contenu dans les tables aurifères, est appelée à donner de gros bénéfices, qui permettront à la Compagnie de Cassinga de rémunérer son capital, en attendant qu'on puisse exploiter les quartz.

The South African Company

Cette Compagnie, qui, jusqu'à présent, n'avait pas cru devoir commencer ses prospections, avant d'avoir acquis la certitude que la ligne de chemin de fer serait construite, a organisé une expédition composée de soixante hommes, sous la direction de deux ingénieurs et de cinq prospecteurs éprouvés. Ces explorateurs ont quitté Mossamédès à la fin d'avril dernier, et doivent être actuellement sur les territoires, dont les droits miniers ont été concédés.

FERME D'EDIVA

La ferme d'Ediva a pu constituer, cette année, un fort intéressant d'animaux producteurs.

En effet, depuis la peste bovine, il avait été impossible de se procurer des vaches et nous avons dû constituer nous-mêmes ce noyau d'animaux producteurs ; cette ferme pourra donc bientôt voir augmenter ses troupeaux, autrement que par les animaux provenant des opérations commerciales de notre factorerie de Humbe.

Dans cette ferme, où nous nous étions spécialement adonnés à l'élevage du bœuf, nous avons aussi fait des essais d'élevage du mouton à laine du Cap. Ces essais ayant donné d'excellents résultats, nous avons décidé de l'entreprendre sur une grande échelle et d'organiser une nouvelle ferme où l'on se consacrera spécialement à l'élevage du mouton à laine.

Cette ferme est celle dont nous avons déjà parlé, et qui doit être le corollaire de notre projet de colonisation.

SALINES

Les salines, dont la construction avait été commencée l'année dernière, ont été achevées à la fin de cet exercice.

Le sel est d'excellente qualité et son débit est assuré par les pêcheries de Port Alexandre et de la Baie des Tigres ; l'extension des salines se fera au fur et à mesure des débouchés ; mais nous pensons qu'avant peu, nous serons amenés à en tripler l'importance.

Cette exploitation paraît devoir être la plus rémunératrice de toutes nos entreprises, et nous ne pensons pas que son développement puisse être limité.

ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX

Les opérations commerciales de nos établissements de Mossamédès, Port-Alexandre, Chibia et Humbe sont en sensible amélioration, et notre directeur commercial aussi bien que notre inspecteur en Afrique, nous font entrevoir le jour prochain, où nous retirerons d'importants bénéfices de nos transactions commerciales.

INSPECTION EN AFRIQUE

Quoique nous ayons un personnel intelligent, honnête et dévoué, sous l'habile direction de M. H. Guilmin, notre directeur en Afrique, dans lequel nous avons toute confiance, nous avons néanmoins voulu contrôler les opérations faites en Afrique et nous avons envoyé un inspecteur pour faire les inventaires de nos établissements. Tous les comptes et bilans qui vous sont présentés ont été pointés et vérifiés par lui ; nous avons pu constater, par ses rapports, que l'ordre le plus parfait existe dans la comptabilité et que nos établissements sont gérés avec intelligence et avec une honnêteté scrupuleuse.

EXPOSITION

Notre Compagnie a participé à l'Exposition Universelle de 1900, nous y avons fait figurer des produits divers, notamment du caoutchouc, des gommés, de l'ivoire, des minerais et les échantillons d'or de Cassinga, etc.

Un grand prix nous a été accordé pour notre caoutchouc, avec deux médailles d'argent, quatre de bronze et une mention honorable.

BILAN

Nous allons maintenant examiner successivement les articles du bilan et du compte profits et pertes, et vous donner sur ceux qui nous semblent avoir besoin d'éclaircissements, les explications qui vous permettront de les mieux comprendre.

Bilan au 31 décembre 1900

ACTIF

Concession et premier établissement. — Ce compte comprend la valeur de la propriété et des droits acquis, ainsi que les frais de premier établissement.

Route de Humbe. — La somme de 52.936 fr. 78 ou reis or 9:528 doll. 621 représente la valeur de la route construite par nous de la côte à Humbe.

Mobilier, à Paris et à Lisbonne. — Ce compte représente la valeur du mobilier de nos bureaux dans ces deux villes.

Banquiers. — Le solde disponible en espèces chez nos banquiers ou placé en reports s'élevait à la fin de l'exercice à 2.189.793 fr. 31 ou Reis or 394:162 d. 796.

Caisse. — Le solde des espèces en caisse, dans les bureaux de notre siège social à Lisbonne, et du comité de direction à Paris, forme l'importance de cet article.

Compte général de Mossamédès. — Dans l'ensemble de ce compte se trouvent compris : la valeur des immeubles, du matériel, des marchandises, du bétail, des produits du pays, ainsi que les espèces en caisse, existant dans chacun de nos établissements commerciaux ou agricoles d'Afrique, soit en reis courant 221:473 doll. 609 représentant au cours moyen de fin d'année une valeur de 891.041 fr. 70 ou Reis or 160:387 doll. 505 qui se décompose comme suit :

COMPTE GÉNÉRAL DE MOSSAMÉDÈS
Factorerie de Mossamédès

	Dol.	Francs
Immeuble	42:080 553	169.300 67
Matériel et mobilier	10: 228 874	41.153 33
Marchandises générales	50:652 996	103.789 77
Espèces et effets à recevoir	4: 901 036	19.718 10
Personnel noir	4:595 000	18.486 84
Débiteurs et produits divers	11:791 234	47.439 11
Expédition d'exploration au Zambèze	11:368 564	45.788 60
Chibia. Marchandises en consignation	1:569 165	6.313 15
	<u>137:187 422</u>	<u>551 990 67</u>

Factorerie de Port-Alexandre

	Dol.	Francs
Immeubles	10:048 577	40.427 96
Matériel	3:784 018	15.224 18
Marchandises générales et espèces	1:610 782	6.480 61
Poisson	1:351 800	5.438 63
Débiteurs divers	4:031 572	16.220 03
	<u>20:826 786</u>	<u>83.701 41</u>

Salines du Cabo Negro

	Dol.	Francs
Immeubles	1:197 003	6 425 66
Matériel.	2 663 610	10.716 14
Salines	6:945 070	27.941 78
	<u>11:205 683</u>	<u>45.083 26</u>

Factorerie de Humbe

	Dol.	Francs

Immeubles	8:696 320	34.987 49
Matériel et Mobilier	1:331 500	5.356 98
Marchandises et espèces	8:858 900	35.617 81
Bétail et produits divers	222 290	894 33
Ferme d'Édiva : Solde débiteur	11:077 068	48.186 76
Débiteurs divers	261 185	1.050 57
	<u>31:341 293</u>	<u>126.093 09</u>

Ferme d'Ediva

	Dol.	Francs
Immeubles et terrains cultivés	6:459 270	25.987 27
Matériel et mobilier	5:538 275	22.857 74
Bétail	19:649 000	79.058 88
Marchandises et espèces	1.248 348	5 082 41
	32:888 893	138.320 30
Solde créditeur de la factorerie de Humbe	11:977 068	48.186 76
	<u>20:911 825</u>	<u>84.133 54</u>

Marchandises en route. — Cet article comprend la valeur des marchandises expédiées à nos établissements d'Afrique, au 31 décembre et non arrivées à destination à cette époque, qui par suite, n'a pas pu figurer dans la comptabilité d'Afrique de cet exercice.

Effets à recevoir. — Ce compte s'explique de lui-même.

Dépôts et avances. — La somme de 15.032 fr. 70 ou Reis or 2:705 doll. 886 représente :

L'importance de six mois de loyer payés d'avance, imputables sur les six derniers mois de jouissance des locaux de notre bureau à Paris.

Le dépôt de garantie sur la consommation du gaz de notre bureau de Paris.

La consignation faite à Lisbonne d'une somme de 8 contons de reis, représentant l'importance de la redevance réclamée par le gouvernement en vertu de l'article 7 du décret de concession et au sujet de laquelle il y a contestation.

Cette somme doit rester consignée jusqu'au règlement du litige.

Produits divers. — L'importance de ce compte représente la valeur, au prix de revient, des produits expédiés par nos établissements d'Afrique, non encore vendus à la fin de l'exercice, et se trouvant en consignation chez nos agents chargés de leur vente en Europe.

Valeurs en portefeuille.— Nous avons en portefeuille 179.250 actions de « The Cassinga Concessions Limited », dont 100.000 nous ont été remises, comme vous le savez, pour prix de la concession accordée à cette Compagnie.

Profits et pertes. — Ce compte s'explique de lui-même.

PASSIF

Capital. — Ce compte se trouve augmenté, par l'émission des quatre-vingt-cinq mille actions, formant le solde de la 5^e série émise, du capital de la Compagnie.

Effets à payer. — Les traites acceptées au 31 décembre, et payables pendant l'exercice suivant s'élevaient à la somme de 10.330 fr. 60, Reis-or 1:859 doll. 508.

Créditeurs divers. — La somme de 16.522 fr. 72, Reis or 2:974 doll. 090 se compose du crédit des différents employés de la Compagnie, de marchandises reçues en consignation et des honoraires non encore payés des conseils d'administration et fiscal.

Cessions et ventes. — Cet article n'a pas besoin de commentaires.

COMPANHIA DE MOSSAMEDES

Assemblée générale du 22 juin 1901

(suite et fini)

(*L'Information financière, économique et politique*, 14 juin 1901)

COMPTES PROFITS ET PERTES

DOIT

Mobilier. — Ce compte représente l'importance de l'amortissement que nous faisons subir au mobilier de notre siège social à Lisbonne et de notre bureau à Paris.

Conseils d'administration et fiscal. — La somme portée dans ce compte ne comporte pas d'explications.

Honoraires du commissaire du gouvernement. — Ce compte comprend les honoraires que nous sommes tenus de payer au commissaire nommé par le gouvernement près de la Compagnie, en Afrique, conformément à l'article 45 § I et II du décret de concession du 28 février 1804, ainsi que divers frais ci indemnité».

Compte commercial en Afrique. — L'importance de ce compte représente le solde des profits et pertes des opérations commerciales en Afrique.

Ce solde débiteur est en très sensible diminution sur ceux des années précédentes, et même se balance, si l'on, tient compte :

1° Des 11.058 fr. 52 de bénéfices réalisés sur la vente des produits envoyés par nos établissements d'Afrique et par les escomptes sur les marchandises expédiées en Afrique, ainsi que vous le verrez plus loin.

2° Des frais d'administration en Afrique qui sont supportés par nos établissements commerciaux.

3° Des essais de culture, toujours très coûteux, entrepris par ces mêmes établissements.

On peut donc conclure que le commerce nous donne actuellement des résultats très satisfaisants, et que, malgré les dépenses qui sont à leur charge, nos établissements d'Afrique pourront bientôt nous donner des bénéfices réels.

Frais généraux. — Ce compte s'explique de lui-même.

AVOIR

Marchandises générales. — L'importance de ce compte représente les escomptes dont nous bénéficions sur nos marchandises expédiées à nos factoreries en Afrique, ainsi que les bénéfices réalisés sur la vente en Europe de divers produits, provenant des opérations commerciales de nos établissements d'Afrique.

Intérêts et change. — Ce compte représente les intérêts de nos comptes et dépôt chez nos banquiers, ainsi que des fonds placés en reports.

Solde des profits et pertes, à reporter à nouveau. — Ce compte s'explique de lui-même.

Conclusion. — Par les explications qui précèdent, nous avons essayé de vous donner un aperçu aussi clair et précis que possible des actes de votre conseil, et de la situation de la Compagnie, pendant le cours de l'exercice 1900.

Nous osons espérer avoir réussi et, comme conclusion, nous venons vous demander de voter sur :

1° L'approbation des rapports présentés par le conseil d'administration et le conseil fiscal.

2° L'approbation du bilan et du compte des profits et pertes et de la gestion du conseil d'administration, pendant l'exercice 1900.

3° La fixation de la rémunération du conseil d'administration et du conseil fiscal.

4° La nomination d'administrateurs, le mandat des administrateurs actuels : MM. le comte de Paco Lumiar, Ayres de Mascarenhas Valdez, A. J. Machado, J. Hendricks, C. Meier, G. Montfort et A. de Westheimer étant arrivé à son expiration.

Le conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL FISCAL

Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été conféré en vertu de la loi et que nous devons à votre confiance, nous avons vérifié avec soin tous les éléments de comptabilité qui étaient de nature à éclairer nos esprits.

Ils portaient à la fois sur les écritures sociales en Europe et sur les documents adressés mensuellement à la Compagnie par la direction d'Afrique.

Notre vérification nous a permis de constater l'absolu concordance des chiffres figurant au bilan, qui est en vos mains, avec ceux qui ressortent des écritures sociales.

En somme, nous estimons que nos intérêts sociaux restent l'objet constant d'une intelligente et active administration, que nous considérons comme un gage de succès pour l'avenir.

C'est pourquoi nous vous proposons d'accepter le bilan et le compte profits et pertes, tels qu'ils vous sont présentés.

LE CONSEIL FISCAL

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU CONSEIL FISCAL

.....
Arrêté par le conseil d'administration :

MM. Condo de Paço de Lumiar ; Ayres de Mascarenhas Valdez ; Hygino de Mendonça ; A.-J. Machado ; Urbano de Castro ; Visconde de Idanha ; J. Hendricks ; C. Meier ; G. Montfort ; A. de Westheimer.

Approuvé par le conseil fiscal :

MM. Alberto Braga ; Rigaut⁴ ; J. Van Beek.

COMPAGNIE DE MOSSAMÉDÈS

(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1901)

La Compagnie a été constituée en 1894, avec l'autorisation du gouvernement portugais, au capital de 550.000 liv. st. divisé en 550.000 actions du prix nominal de 1 liv. st. ou 25 fr. La Compagnie est portugaise ; elle a donc son siège à Lisbonne, mais

⁴ Rigaut : probablement l'ancien président de l'Europe-Incendie.

elle a aussi un comité à Paris, et c'est ce comité qui s'occupe surtout des opérations sociales.

La Compagnie avait pour objet la mise en valeur d'une concession qui lui avait été octroyée par décret royal. Il s'agissait de l'exploitation agricole, minière, forestière, commerciale et industrielle du district de Mossamédès, situé au sud de la province portugaise d'Angola. Ce district est borné, à l'ouest, par l'océan Atlantique, au sud par les possessions allemandes du sud-ouest de l'Afrique et à l'est par les territoires de la British South Africa Company (Chartered). Le district a une superficie totale 70.000 milles carrés.

La concession a été accordée à perpétuité. Cependant, au bout de quarante ans à partir de la date du contrat, le gouvernement portugais aura la faculté de reprendre la concession, moyennant paiement d'une indemnité égale à la somme qui rapporterait, aux taux de 5 % l'an, un revenu équivalent à la moitié des bénéfices nets réalisés par la Compagnie pendant les cinq années précédant la reprise de la possession.

De plus, en ce qui concerne les mines renfermées dans le district, la Compagnie a le monopole exclusif de leur exploitation pendant vingt-cinq ans. À l'expiration de ces vingt-cinq ans, elle n'aura plus de droits que sur les mines exploitées à ce moment, et qui resteront sa propriété à perpétuité.

Pour faire valoir ce droit, la Compagnie a constitué, avec un groupe financier anglais, deux Compagnies filiales : la Cassinga Concessions et la South African Company auxquelles elle a cédé le droit exclusif d'exploiter soit directement soit indirectement par une rétrocession à des tiers, toutes les mines situées sur une étendue de 11.000 milles carrés pour la Cassinga Concessions, et d'environ 25.000 milles carrés pour la South African Company.

En représentation des droits qu'elle concédait, la Compagnie de Mossamédès a reçu 110.000 actions de 1 liv. st. de la Cassinga Concessions dont le capital s'élève à 800.000 liv. st., divisé en 300.000 actions de 1 liv. st., et 200.000 actions de la South African Company constituée ou capital de 500.000 liv. st. divisé en 500.000 actions de 1 liv. st. Depuis, ces dernières 200.000 actions ont été échangées contre 50.000 actions de la South West Africa, que l'on dénomme la « Chartered allemande ».

En dehors des titres qu'elle recevait, la Compagnie de Mossamédès s'est réservé le droit de percevoir une taxe mensuelle de 10 shillings par mois par « claim » jalonné sur son territoire par les susdites compagnies ou par ceux qui agiraient pour leur compte.

En dehors des avantages que nous venons de mentionner, la Compagnie de Mossamédès a reçu par le décret royal qui l'a autorisée : le droit de fabriquer et de vendre de l'alcool dans toute l'étendue de son territoire ; le droit de coloniser tous les terrains de sa concession, en établissant des centres de population, ou en cultivant pour son propre compte ; le droit de construire ou d'exploiter des routes, chemins de fer, canaux, quais, docks, ponts, télégraphes, canalisations d'eau et autres travaux d'utilité publique.

En outre, la Compagnie est exemptée de toute contribution directe à l'État, et du paiement des droits d'importation sur le matériel pour la construction et l'exploitation des chemins de fer, télégraphes, embarcations pour la navigation fluviale, etc., sur l'armement du personnel et des colons, et sur les machines pour l'exploitation agricole et minière. Ajoutons que l'État portugais ne pourra exécuter des travaux publics susceptibles de porter préjudice à une ligne quelconque de chemin de fer déjà construite ou en construction ou dont le projet aurait déjà été approuvé par le gouvernement.

En ce qui a trait aux richesses minérales contenues dans le sous-sol des territoires de la Compagnie, leur existence a été attestée par plusieurs voyageurs. M. Valente, administrateur des douanes de Mossamédès, et MM. Capelle et Roberto Ivens, deux explorateurs portugais, ont constaté, vers 1891, la présence de nitrates sur toute l'étendue de la côte. Dans la région du plateau central, un explorateur allemand venant

du Cap a découvert, dans le bassin du Chitandra, quatre ou cinq filons aurifères dont le quartz, analysé à Londres, a donné plus d'une once et demie à la tonne. Il a reconnu également que les sables de la rivière étaient riches en pépites d'or, et le major Arthur de Paiva, explorateur portugais, a, de son côté, constaté l'existence de gisements argentifères sur les bords du Rio Cunene. Faisons observer que cette région du Cunene est voisine des territoires de la West Africa Company dans lesquels se trouvent les gisements aurifères d'Otavi où l'on trouve, à fleur de terre, du minerai contenant une proportion de 60 % de cuivre allié au plomb et à l'argent.

Ce n'est là qu'une partie des richesses de ce pays qui est propre également à l'exploitation agricole et commerciale. Au reste, le rapport de la Compagnie de Mossamédès, que nous avons publié les 13 et 14 juin, donne, sur tous ces points, des renseignements très intéressants. Nous ne reviendrons sur ces renseignements que pour rappeler que les deux Compagnies minières filiales de la Compagnie de Mossamédès sont entrées dans la période de travail. La Cassinga Concessions a commencé son exploitation par le traitement des alluvions aurifères, et cette exploitation, à en juger par la proportion d'or contenue dans les sables, paraît appelée à donner de gros bénéfices. De son côté, la South African Company a commencé ses prospections.

La Compagnie a déjà établi, comme le mentionne le rapport, la ferme d'Ediva, qui a pu constituer, en 1900, un noyau fort intéressant d'animaux producteurs. Elle a, au cours du dernier exercice, achevé la construction des salines du Cabo Negro, construction qui avait été commencée en 1899. Cette exploitation paraît devoir être une des plus rémunératrices de toutes les entreprises de la Compagnie de Mossamédès et son développement pourra être en quelque sorte illimité.

Les opérations commerciales des factoreries, installées par la Compagnie à Mossamédès, à Port-Alexandre et à Humbe, ont sensiblement progressé en 1899 et le directeur commercial, aussi bien que l'inspecteur en Afrique de la Compagnie fait entrevoir le jour prochain où la Société retirera d'importants bénéfices de ses transactions commerciales.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que le climat du pays est tempéré et comparable à celui de Madère et du Nord du Portugal, que la population indigène est nombreuse et pacifique, et qu'il existe plusieurs centres de population européenne sur la côte, aussi bien que sur le haut plateau. Ces centres sont composés de Portugais et de Boers émigrés du Transvaal.

Naturellement, une entreprise comme la Compagnie de Mossamédès demande du temps, mais maintenant que les plans définitifs du chemin de fer à établir dans la contrée ont été arrêtés, on a déjà fait un grand pas. Ce chemin de fer, qui aura une étendue de 400 kilomètres, aura une grande importance pour l'avenir de la Compagnie, et on n'attend plus que l'approbation des plans par le gouvernement portugais pour constituer définitivement la nouvelle Société, et pour commencer les travaux. C'est un point d'une importance considérable.

À tout bien considérer, les perspectives d'avenir de la Compagnie de Mossamédès sont des plus sérieuses. Cette Société n'a qu'un capital modeste : 550.000 liv. st., soit 13.750.000 francs, et on ne s'explique pas [que] ses actions ne se traitent pas au même niveau que celles de la Compagnie de Mozambique qui a été constituée au capital d'un million de livres sterling (25 millions de francs), et il n'y a pas de raison pour qu'elles ne s'élèvent pas aux cours des actions de la British South Africa Company (Chartered) qui a un capital actions de 5 millions de livres sterling (125 millions de francs), et qui a créé pour 1.250.000 liv. st. ou 31.250.000 francs d'obligations !

Siège social : Lisbonne, 90, rua de S-Juliao. — Comité de Direction : 4, rue Le-Peletier, Paris. — Conseil d'administration : MM. Barboza de Magalhães, rua Victor Cordon, 19 ; comte do Paço do Lumiar, praça de D Pedro, 102 ; Valdez, travessa das Mercês, 58 ; A. T. Machado de Mendonça, rua de S-Juliao, 12 ; H. [J.] Hendricks, rue Le-Peletier, 4, Paris ; G. Montfort, vicomte de Westheimer. — Commissaire royal : M. J. S. d'Oliveira Martins. — Commissaires des comptes : MM. A. Braga, Rigaut, Van Beek. —Objet : Exploitation d'un territoire de 70.000 milles carrés, dans le district de Mossamédès, province d'Angola, Sud-Ouest Afrique, concédé à la Société par décret royal en date du 28 février 1894. La concession comprend une zone basse et sablonneuse qui borde l'Océan Atlantique, et qui s'étend jusqu'aux premiers contreforts de la Chella et une zone supérieure limitée au nord par le parallèle 16°, de la Sierra de Chella jusqu'au Cunene et par le parallèle 15° du Cunene au rio Cuchi, à l'ouest par la cordillère de Chella, à l'est par le rio Cubango englobant les vallées du Caculovar et du Cunene. La société possède des factoreries à : Mossamédès, Humbe, Port Alexandre, Chibia, Ediva, Gisella. La société possède sur ses domaines les sables et quartz aurifères de Cassinga. La compagnie a concédé ses droits de recherche et d'exploitation à deux sociétés minières anglaises, la Cassinga Concession Cy et la société African Concession Cy moyennant 110,000 actions de la première et 200.000 de la seconde, plus un droit de 120 sh. par claim. — Capital : 13.750.000 fr. ou 2,175,000 milreis, en 550.000 actions de 25 fr. — Répartition : 5 p. c. à la réserve ; 5 p. c. aux actionnaires ; 10 p. c. au conseil d'administration ; le surplus aux actionnaires.

CASSINGA

(*L'Information financière, économique et politique*, 19 mai 1903)

On lit dans le *Gaulois* :

« On s'occupe beaucoup de cette valeur depuis une quinzaine. Inscrite à la cote à terme du marché en banque, elle y dormait depuis des années, paisiblement ballottée entre 20 et 30 francs, lorsqu'il y a un mois environ, elle se mit à avancer, toujours sans éveiller l'attention. Ce n'est que depuis quelques jours que la curiosité du marché est excitée par la différence trop visible de tendance entre les valeurs de mines d'or qui baissent à l'unanimité, et la Cassinga qui monte toute seule.

« The Cassinga Concessions Limited est une filiale de la Mossamédès. Elle a été constituée au capital de 300.000 liv. st. pour acquérir tous les droits miniers sur des territoires d'une superficie de 2.400.000 hectares situés dans la colonie d'Angola, province de Benguella et Mossamédès (Afrique occidentale portugaise).

« On savait jusqu'ici que la prospection y avait fait découvrir plus de 20 filons de quartz aurifères très riches, mais que, leur exploitation nécessitant un matériel important, la Compagnie comptait se limiter au lavage des sables aurifères pour n'entreprendre l'exploitation des quartz qu'après que le chemin de fer concédé au Trans African Railway Syndicate Limited aurait été construit. On savait également que les ingénieurs croyaient pouvoir sortir assez d'or des sables de la rivière pour rembourser tout ou une grande partie du capital, mais on n'était pas sorti jusqu'ici du domaine théorique.

« Que s'est-il donc produit de nouveau ? D'après les bruits vagues qui courent sous le péristyle, un rapport de l'ingénieur-directeur récemment revenu de Cassinga confirmerait et augmenterait beaucoup les espérances antérieure au sujet de l'avenir des gisements miniers, et une mission extraordinairement importante serait en

préparation en Europe, mission dont le départ coïnciderait avec des nouvelles de réalisation prochaine de la construction d'un des trois chemins de fer projetés.

« D'autres bruits encore circulent, mais trop vagues pour que nous nous en fassions l'écho. Dans tous les cas, on ne tardera pas à être fixé un peu plus clairement. On sait, en effet, qu'une assemblée préparatoire des actionnaires de Mossamédès doit avoir lieu à Paris, le 6 juin prochain. Comme la Compagnie de Mossamédès a en portefeuille 100.000 actions Cassinga, il est présumable que le conseil d'administration s'expliquera sur ce qui se passe à Cassinga, et que la curiosité du marché sera satisfaite au moins en partie. »

THE CASSINGA CONCESSIONS, LIMITED

(L'Information financière, économique et politique, 22 juin 1903)

Cette Société, de constitution anglaise, est une filiale de la Compagnie de Mossamédès. Nous rappelons que cette dernière société avait reçu du gouvernement portugais la concession de l'exploitation agricole, minière, forestière, commerciale et industrielle du district de Mossamédès, situé au sud de la province portugaise d'Angola, et s'étendant sur une superficie de 70.000 milles carrés. La Compagnie de Mossamédès crut devoir borner son objet à l'exploitation agricole et commerciale du domaine qui lui était confié et rétrocéda ses droits miniers à deux filiales, constituées avec l'aide d'un groupe financier anglais : la Cassinga Concessions Limited et la South African Co. Jusqu'ici, les travaux d'exploration et de mise en train ont occupé les premières années de ces deux Compagnies ; toutefois, l'une d'elles est aujourd'hui à la veille de recueillir le fruit de ses travaux préparatoires et mérite d'être étudiée plus particulièrement ; nous voulons parler de la Cassinga Concessions Limited.

Les premières recherches effectuées sur le territoire de cette Société permirent de reconnaître l'existence de filons et d'alluvions aurifères. On sait que les alluvions ne sont que le résultat de la désagrégation des roches de filons par les eaux superficielles. L'or entraîné par ces eaux, étant plus lourd que les débris des rochers qui le contenaient, reste au fond des ruisseaux et rivières ou vont se rendre les eaux superficielles, et s'accumule soit dans des poches, soit parmi les sables les plus lourds du fond des rivières où il vient ainsi constituer de véritables couches. Comme ce phénomène de la formation des alluvions aurifères est un phénomène de longue durée, il n'est pas rare que les rivières où se sont déposées ces alluvions aient modifié leur lit, de telle sorte que dans de nombreux cas, on retrouve les alluvions non seulement dans le lit actuel mais aussi dans la zone voisine. Nous citons ce fait parce qu'il se présente pour la Cassinga Concessions.

La rivière, dont les alluvions ont été prospectées, s'appelle le Rio Otchitanda. Elle a été explorée sur une distance de 40 kilomètres au moyen de puits foncés dans les alluvions mêmes. Partout, dans ces puits, on a rencontré la couche aurifère ; la teneur en or s'est montrée très variable, mais toujours suffisante pour être rémunératrice. Il faut d'ailleurs noter ici que l'exploitation de l'or alluvionnaire est infiniment plus simple que celle de l'or des filons, car le travail préliminaire de broyage des roches, travail qui nécessite une main d'œuvre et un matériel coûteux, se trouve tout effectué ; c'est la nature elle-même qui s'en est chargée.

La couche de sable aurifère du lit de la rivière Otchitanda se trouve immédiatement au-dessous de la couche de limon déposée par les eaux.

Cette couche de limon n'a souvent que quelques pouces d'épaisseur, mais, dans certaines parties de la rivière couvertes de végétation, elle peut atteindre plusieurs pieds.

La couche de sable aurifère se compose de gros sable et de gravier quartzeux, reposant le plus souvent sur un lit de terre argileuse. Son épaisseur varie entre 6 pouces et 4 pieds et il est à remarquer que dans la partie où cette couche est la plus mince, la proportion d'or qu'elle contient est plus considérable.

Cette couche de sable aurifère se continue en dehors du lit de la rivière sous les rives de celle-ci.

En outre, pendant la saison des pluies, il se forme dans le lit de l'Otchitanda de nombreuses lagunes ; ces lagunes ont été, depuis des siècles, le réceptacle de l'or provenant de la désagrégation du quartz, et la richesse de leurs alluvions est supérieure à celle de la rivière.

D'après le rapport des ingénieurs qui ont prospecté la rivière, il y a, pour chaque kilomètre de rivière, une quantité de sable aurifère pouvant fournir du travail pendant trois ans pour trois sluices-box ; par conséquent, les seuls 40 kilomètres prospectés jusqu'à ce jour fourniraient une quantité de sable suffisante pour une exploitation continue pendant 40 années, à raison de un kilomètre par an.

Nous devons dire ici quelques mots de la méthode d'exploitation de ces alluvions. Pour extraire plus commodément le sable aurifère, on met à sec le lit de la rivière sur une longueur de 1 kilomètre au moyen d'un canal de dérivation et d'un barrage. Les dimensions de ce canal doivent être de 12 à 15 pieds de profondeur sur 16 à 17 pieds de large.

Les sables extraits sont jetés sur des sluices-box, sortes de longs canaux en bois, dont le fond présente des aspérités et dont les dalles qui les constituent ne sont pas absolument jointives ; dans ces joints, on a mis au préalable du mercure. Ces sluices sont parcourus par un courant d'eau qui entraîne les sables aurifères ; l'or, plus lourd, suit le fond du sluice, et dès qu'il rencontre du mercure, s'amalgame. On jette d'ailleurs dans le sluice de temps à autre du mercure en même temps que les sables. À la fin de la journée, on brosse les dalles et on recueille tout l'amalgame d'or. Par évaporation, on sépare l'or du mercure. On voit que, comme procédé, rien n'est plus simple.

D'après les premiers essais effectués avec les sluices, chaque appareil doit produire 266 grammes d'or par journée de huit heures. En se basant sur ce chiffre, qui est un résultat d'expérience, et non celui d'une évaluation plus ou moins aléatoire, on trouve que les alluvions contenues dans les 40 kilomètres prospectés renferment environ 50 millions de francs d'or.

À cet or, il convient d'ajouter celui des lagunes et aussi celui d'une autre rivière, le Rio Orsi, dont la richesse a paru considérable aux premiers prospecteurs. Bref, les évaluations des ingénieurs ont fixé à 100 millions de francs la valeur de l'or alluvionnaire actuellement reconnu.

En dehors de l'or alluvionnaire, nous avons dit plus haut que la concession de Cassinga renfermait des filons aurifères. Ceux-ci sont situés à proximité de la rivière Otchitanda qui les recoupe presque tous. Les filons reconnus et démarqués sont au nombre de 20, et la prospection de quelques-uns d'entre eux a été effectuée d'une manière complète.

Les échantillons de quartz provenant de ces filons ont donné à l'analyse les résultats suivants : Par tonne de 2.240 livres de minerai, le produit en or a été de 1 once 29 22 grains, sur lesquels l'amalgamation peut donner 12 dwts 10 gr.

La mise en exploitation de ces filons ne pourra être utilement entreprise qu'une fois construit le chemin de fer qui reliera la concession de Cassinga à la côte, car le transport du matériel nécessaire à cette exploitation serait extrêmement onéreux avec les moyens de transport actuels, qui sont les chariots à bœufs.

Il nous reste à dire quelques mots du climat et de la main-d'œuvre.

Le climat de la région de Cassinga est sain et les Européens s'y habituent sans difficulté.

La main-d'œuvre indigène est abondante, mais inexpérimentée ; toutefois, elle s'améliorera avec l'habitude du travail. Elle est très bon marché, et revient à 200 reis (0 fr. 90) par jour et par homme, nourriture comprise ; mais, en raison de son irrégularité, il a été jusqu'ici nécessaire de lui adjoindre celle des travailleurs noirs étrangers à la région et engagés par un Européen.

Cette main-d'œuvre, sous-louée, est excellente mais coûte cher, puisqu'elle revient à 700 reis (3 fr. 15) par jour et par homme. Toutefois, en attendant que les indigènes soient aptes au travail, on a proposé l'emploi de Kroumens, dont les salaires atteignent 1 fr. 25 par jour, plus 0 fr. 45 de nourriture.

Voici maintenant quelques indications générales sur les résultats financiers que donnera l'exploitation.

Quatre établissements seront installés, trois sur le le Rio Otchitanda et un sur le Rio Orsi. Chacun d'eux comprendra trois sluices-box et le montant des dépenses d'établissement de chaque poste est estimé à 1 million 200.000 reis. La durée d'exploitation de chaque poste étant de trois ans, la dépense annuelle d'amortissement sera de 100.000 reis.

Les dépenses d'exploitation sont estimées à 29 millions 880.000 reis et les dépenses générales à 13.583.000 reis. Soit un total de dépenses de 45.063.000 reis (y compris les amortissements). Soit en francs 202.784 francs (le milreis vaut 4 fr. 50).

Quant aux recettes, nous avons vu plus haut que chaque sluice-box donnait une production moyenne de 266 grammes d'or par journée de travail. En se basant sur une moyenne de 25 jours de travail par mois, la production mensuelle du sluice serait de 6 kg. 650.

Sur la rivière Otchitanda, trois établissements comprenant chacun trois sluices seront installés ; la production mensuelle totale sera de 59 kg. 850. L'exploitation ne pouvant avoir lieu que pendant six mois de l'année, la production annuelle sera de 359 kg. 100.

L'établissement de la rivière Orsi pourra fonctionner toute l'année, sa production sera de 239 kg. 400.

Au total, la production annuelle totale peut être évaluée à 598 kg. 500.

Cet or représente, à raison de 2 fr. 80 le gramme, une valeur en espèces de 1.676.000 francs. Déduisons-en 20 % pour imprévu, la recette brute s'élèverait encore à 1.341.000 francs. Si l'on retranche de cette somme les frais d'exploitation s'élevant à 203.000 fr. il reste un bénéfice net de 1.138.000 francs. Ce bénéfice, réparti entre les 300.000 actions de la Société, représente 3 fr. 76 par action de 1 livre (soit 25 fr.)

Ainsi, la seule exploitation des alluvions aurifères de la région de Cassinga permettrait d'assurer au capital de la Société une rémunération fort honorable, mais là ne se bornera pas l'activité de cette Compagnie ; l'exploitation des alluvions lui assure un bénéfice indiscutable pendant une cinquantaine d'années, mais il lui reste des filons aurifères, et aussi des gisements de cuivre, de fer, dont la reconnaissance a été faite par les ingénieurs de la Société et dont la mise en valeur viendra plus tard.

On a aussi trouvé deux diamants dans les sables passés au sluice et la présence de ces diamants paraît indiquer le voisinage d'une mine, leur peau étant brillante sans aucune usure provenant des frottements. On a d'ailleurs remarqué, dans l'endroit de la rivière où ces diamants ont été recueillis, l'existence d'une couche de terre schisteuse imperméable, présentant quelque analogie avec le « blue ground » des mines de diamants du Cap. *Cette découverte a paru tellement importante à l'ingénieur de la Compagnie qu'il vient de demander l'envoi d'un prospecteur spécial dont la mission serait de rechercher les couches diamantifères.*

En résumé, la concession exploitée par la Compagnie de Cassinga apparaît comme devant donner lieu à une exploitation rémunératrice. L'or alluvionnaire reconnu suffirait à lui seul à permettre une rémunération convenable aux capitaux engagés ; il y a donc une première base certaine sur laquelle on peut déjà asseoir une évaluation ; mais, en outre, les espérances que l'on est en droit de fonder sur les gisements de différentes

natures que renferme la concession de Cassinga permettent d'entrevoir un avenir intéressant, sinon positivement brillante.

THE CASSINGA CONCESSIONS, LIMITED
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juillet 1903)

Le rapport du conseil d'administration de la Compagnie de Mossamédès contient les renseignements suivants :

Nous voudrions vous entretenir longuement de notre filiale, nous étendre sur ce qui s'y passe, sur certains résultats pleins de promesses, sur ce que la Société compte entreprendre, et avec quels moyens ; mais vous comprendrez, Messieurs, que nous devons en parler avec mesure, car il ne nous appartient pas de déflorer les déclarations que cette Compagnie doit faire elle-même à ses actionnaires ni, non plus, de nous immiscer dans son administration. Cependant, comme notre Compagnie est un de ses plus gros actionnaires et que nous considérons nos 100.000 actions comme un des chapitres les plus riches de notre actif, comme plusieurs nouvelles ont également transpiré déjà dans le public, nous ne croyons pas dépasser les bornes d'une scrupuleuse discrétion en vous exposant certains faits qui vous intéressent.

En 1901, un ingénieur connu par son expérience et sa longue pratique du traitement des alluvions, était envoyé sur les lieux par « The Cassinga Concessions, Limited ». Cet ingénieur, après avoir reconnu les filons de quartz aurifère déjà découverts par ses prédécesseurs, fit des sondages dans la rivière Otchitanda sur un parcours de quarante kilomètres, et obtint, à peu près partout, le même rendement d'or alluvionnaire. Il résolut alors de commencer son exploitation en amont du rio, à un endroit dénommé M'popo.

Il construisit un canal de dérivation de la rivière, établit un batardeau, creusa un canal d'alimentation et monta un sluice-box. Ces travaux, faits avec un personnel d'environ 100 hommes, ont duré près de dix-huit mois. Ils durent être suspendus brusquement au moment où commençait la saison des pluies. Mais le sluice put néanmoins fonctionner, et la production d'or a, non seulement confirmé la teneur des sondages faits sur 40 kilomètres, mais les a dépassés sensiblement.

15 mètres cubes de sable ont été lavés en trente heures et ont produit 1.000 grammes d'or, soit plus de 66 gr 1/2 d'or par mètre cube, ce qui, en francs, représente 198 francs.

Nous ne croyons pas excéder notre droit en mettant sous vos yeux un court extrait du rapport que cet ingénieur a adressé à sa Compagnie, laquelle nous en a donné connaissance :

« Dans les 2.695 grammes d'or que je vous ai rapportés, dit-il, 1 kilogramme a été produit par le sluice-box, il représente un travail de trente heures et j'estime que la quantité de sable lavé n'a pas dépassé 15 mètres cubes soit environ 37 tonnes, au lieu de 30 mètres que je puis laver avec des ouvriers habiles. (18 dwts par tonne).

« En admettant un travail régulier de huit heures par journée, il résulte qu'un sluice-box doit produire 266 grammes d'or.

« On doit, toutefois, tenir compte de l'inexpérience de mon personnel qui faisait un travail pour la première fois, et il faudrait considérer ce travail comme une mise au point plutôt que comme une exploitation régulière. Le résultat n'a donc pas été ce qu'il eût été et ce qu'il sera dans l'avenir avec un personnel habitué et une organisation rationnelle du travail. Aussi, bien que ce résultat puisse paraître surprenant, comme il a été obtenu dans de mauvaises conditions, je n'hésite pas à le prendre comme base.

« Ici, Messieurs, je veux appeler votre attention sur un simple calcul d'arithmétique qui vous montrera que les seuls 40 kilomètres que j'ai consciencieusement prospectés renferment environ 50.000.000 de francs d'or, qu'une exploitation pourra extraire plus ou moins rapidement, selon que cette exploitation sera plus ou moins intensive.

« Si nous ajoutons à ces chiffres déjà fabuleux tout l'or que nous pouvons trouver dans les lagunes et dans le rio Orsi, dont je parlerai plus loin, que je n'ai pas eu le temps de prospecter sur une longue étendue, mais dont j'ai pu constater la teneur beaucoup plus riche que dans l'Otchitanda, je ne crois pas exagérer en croyant à la présence de plus de 100 millions de francs d'or alluvionnaire sur ces deux rivières seulement ».

Nous aurions désiré entrer dans plus de détails sur The Cassinga Concessions, Limited, mais nous devons céder à des raisons très honorables qui nous interdisent de nous étendre davantage. Nous pouvons cependant vous informer qu'à la suite des démonstrations décisives venues à sa connaissance, l'administration de Cassinga, désireuse de hâter le plus possible la réalisation de résultats tangibles, a déjà fait partir un personnel nombreux à destination des régions devenues si intéressantes. Trois ingénieurs expérimentés, engagés par elle, s'embarqueront fin courant, et une expédition de très haute valeur partira dans quelques semaines, pour contrôler, relever et déterminer les nombreux filons qui, tous partant de l'est à l'ouest, sont en quelque sorte coupés par les rivières dont ils constituent la richesse aurifère, et pour installer les établissements de lavage qui, en attendant l'exploitation directe des filons, recueilleront des richesses alluvionnaires devenues incontestables.

Louis CHARPILLON,
directeur commercial à Paris, puis administrateur

Né à Saint-Bris-le-Vineux, Yonne, le 7 novembre 1859.

Frère de Max Charpillon, escrimeur.

Marié, à Paris VIII^e, le 21 février 1891, avec Jeanne Dislère, fille de Victor Dislère (1841-1907), alors avocat près la cour d'appel de Paris, puis secrétaire de la mairie de Nouméa, commissaire adjoint de la Nouvelle-Calédonie à l'Exposition universelle de 1900 et commis au bureau néo-calédonien des mines.

Beau-frère de Georges Dislère (1866-1910), avocat, secrétaire de la Compagnie foncière et immobilière de la ville d'Alger.

Beau-fils d'Henri Guilmin (1850-1925)(ci-dessus).

Surveillant de plantations à Java et Sumatra (1890).

Avocat près la cour d'appel de Paris.

Directeur commercial à Paris de la Compagnie Mossamédès (Mozambique).

Secrétaire du conseil des [Chemins de fer de l'Est-Algérien](#) (ca 1912-1918),

administrateur délégué de [la Tiébaghi](#) (Nouvelle-Calédonie),

administrateur de la [Compagnie générale des bois coloniaux](#) (1924),

ces deux dernières en appui d'Edmund Davis.

Vice-président de la Fédération nationale d'escrime.

Décédé à Neuilly-sur-Seine, 12 août 1925.

MARIAGE

(La Vie montpelliéraine, 17 janvier 1904)

LE 5 janvier, à 4 h. du soir, à la mairie de Montpellier, M. Briol, adjoint au maire, a présidé la cérémonie civile du mariage de M^{lle} Marie Madeleine Houdard, l'aimable fille de M. Amédée Houdard, lieutenant-colonel, commandant le recrutement de notre ville, chevalier de la Légion d'honneur, et de M^{me}, née Dislère, avec M. Émile-Charles Naissant, industriel à Lens (Pas-de-Calais).

Les témoins étaient, pour la mariée : MM. Auguste Houdard, percepteur à Brionne (Eure), son oncle, et [Louis Charpillon, directeur de la Compagnie de Mossamédès à Paris](#) ; pour le marié : MM. Léon Naissant, directeur des travaux aux mines d'Auchel (Pas-de-Calais), et Émile Suing, chef des ateliers du chemin de fer du Nord, ses oncles.

THE CASSINGA CONCESSIONS, LIMITED

(L'Information financière, économique et politique, 8 août 1904)

Nous trouvons dans le rapport de la Compagnie de Mossamédès les renseignements suivants :

« Notre filiale, pendant tout le cours de cet exercice, a fait preuve de la plus grande activité, par l'envoi sur sa concession de deux expéditions.

« La première, dirigée par M. Simmons, ingénieur anglais, devait prendre en mains l'exploitation des alluvions aurifères du rio Otohitanda, qui avaient été reconnues par l'ingénieur, M. Brémond.

« Cette exploitation, qui dura à peine quatre mois, arrêtée qu'elle fut par la saison des pluies, s'est signalée surtout par la découverte de deux nouveaux diamants, qui confirme la supposition de l'existence, dans la région, d'une mine de ces pierres précieuses.

« La deuxième expédition, sous les ordres de M. Frochot ⁵, ingénieur de l'École supérieure des Mines de Paris, parcourait la région, à la recherche des filons de quartz.

« Pendant les trois mois de séjour qu'il fit dans le pays, M. Frochot découvrit plusieurs filons, et notamment un, qui mérite tout spécialement d'attirer l'attention, puisque les diverses analyses des quartz en provenant ont révélé une teneur en or, facilement, amalgamable, d'environ deux onces à la tonne.

« Nous ne croyons pas pouvoir mieux éclairer votre religion, qu'en vous donnant ici la conclusion du rapport de M. Frochot :

« Conclusion

« Notre prospection, quoique bien courte, nous a permis cependant de nous faire une opinion très favorable de la région que nous avons visitée. Nous avons trouvé un filon fort riche, exploitable dans d'excellentes conditions. L'eau est à proximité, le combustible est sur la mine même, à ce point que nous n'en avons pas tenu compte dans les frais d'exploitation, car ils ne sont grevés, de ce chef, que du prix de la main-d'œuvre, ce qui représente bien peu de chose. Reste à savoir, comme nous venons de le dire, si nous nous trouvons en présence d'un filon permettant une exploitation aussi importante. C'est à rechercher. Mais nous en avons la conviction, car nous sommes, sans aucun doute, dans une région bien minéralisée. En général, un bon filon n'est pas isolé, et, en dehors des deux que nous avons étudiés, il y a quantité de petits filons de quartz que nous avons reconnus dans le ravin, près du filon n° 1. C'est encore un indice favorable. Enfin, la nature même du terrain, comme nous l'avons vu, permet d'affirmer, bien que nous n'ayons pu pousser nos recherches que très peu en profondeur, qu'il y a de grandes chances pour que ces filons se continuent dans les mêmes conditions.

« En dehors du point spécial de Gold Kopje, il est du plus haut intérêt pour la Cassinga d'explorer son immense concession : le quartz y affleure partout et, sans doute, il sera aurifère en de nombreux endroits. C'est un travail de fort longue haleine, de peut-être huit à dix ans. Il sera possible de le faire avec la plus grande facilité, et nous estimons que, dans un délai relativement court, cette concession aura l'importance des plus fameuses de la région si riche, si connue du Transvaal.

« Signé : M. Frochot. »

Paris, 26 février 1904.

M. Frochot vient de repartir avec un outillage complet et, notamment, un Diamond Drill à vapeur, pour développer le filon qu'il a découvert, de manière à ce qu'il puisse être mis en exploitation dans le plus bref délai possible, et pour continuer ses recherches sur d'autres filons qu'il pourra trouver ou qui lui seraient signalés.

Indépendamment de M. Frochot, dont le rôle est surtout d'apprécier la valeur des découvertes qui pourront être faites, la Compagnie de Cassinga a envoyé deux autres ingénieurs prospecteurs, MM. Harris et Howitt, qui sont partis de Lisbonne, le 10 avril dernier, pour Mossamédès, et, de là, pour la région de Cassinga.

Ces deux ingénieurs prospecteurs, très expérimentés, doivent parcourir la région de Cassinga, en tous sens, à la recherche des filons aurifères et des mines de diamants

⁵ Maurice Frochot (Le Blanc, Indre, 18 février 1870-Pernambuco, Brésil, 30 mai 1909) : sa biographie est en ligne sur le site de l'École des mines de Paris.

dont l'existence nous paraît démontrée, tant par les pierres découvertes que par l'existence de l'argile jaune et bleue, particulière aux mines de cette nature.

Chemin de fer. — L'exploitation des mines de Cassinga nécessite la construction d'une voie ferrée susceptible de transporter l'outillage et le personnel technique de l'exploitation.

Les indices que nous avons de la richesse minière de la région de Cassinga nous ont incité à demander au gouvernement l'autorisation de faire les études, puis de construire une ligne ferrée qui, partant de Mossamédès, se dirigerait directement vers la région de Cassinga. Le ministre de la marine et des colonies a autorisé la Compagnie de Mossamédès à procéder à ces études, par décret en date du 21 novembre 1903.

Si les résultats des prochaines explorations de MM. Frochot, Harris et Howitt confirment ce que les données actuelles permettent de supposer, nous avons la conviction de pouvoir intéresser des capitalistes dans la construction de ce chemin de fer et à engager les capitaux nécessaires à l'exécution d'une entreprise aussi considérable.

MOSSAMÉDÈS

Exercice 1904

(*L'Information financière, économique et politique*, 24 août 1905)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Avant de vous présenter notre rapport, nous aurons l'honneur de vous fournir, sur le bilan et le compte profits et pertes de l'exercice 1904, les explications qui nous paraissent utiles à leur compréhension.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1904

.....

Messieurs,

Les explications que nous venons de vous donner vous ayant, nous l'espérons, suffisamment éclairés sur la situation financière de la Compagnie, nous allons maintenant vous rendre compte de l'état général de nos affaires en Afrique et de la gestion de votre conseil d'administration durant l'exercice 1904.

Il nous paraît indispensable, tout d'abord, de vous fournir un aperçu des événements qui se sont déroulés sur notre concession, pendant le cours de l'exercice 1904.

Le gouvernement portugais, à la suite de la révolte des Herreros, résolu de garder militairement la frontière et, par suite, de soumettre à sa domination effective, les peuplades guerrières de cette frontière, qui, complètement indépendantes, avaient refusé jusqu'alors de reconnaître la souveraineté effective du Portugal.

Pour mettre à exécution ce programme, une expédition militaire fut organisée au mois de mai 1904.

L'entrée en campagne des troupes provoqua aussitôt un soulèvement général dans la région de la rive gauche de Cunone et sa conséquence immédiate fut d'y rendre périlleux le séjour des blancs.

Malheureusement, la colonne expéditionnaire n'a pu encore terminer sa tâche ; mais le gouvernement, fermement résolu à soumettre les noirs révoltés, prend toutes les mesures de nature à atteindre ce but, entre autres l'établissement de postes fortifiés tout le long de la rive gauche de Cunone, entre Cassinga et Humbe.

L'établissement de l'un de ces postes, près des mines de Cassinga, est pour nous d'une très haute importance, par la sécurité qu'il va donner pour les travaux miniers.

Quoi qu'il en soit, actuellement, le calme est revenu et les Régulus des peuplades soulevées viennent tout dernièrement d'envoyer des messagers munis de présents auprès des principaux négociants de la région, pour les engager à renouer des relations commerciales avec eux.

L'ère des troubles est donc close et ne sera bientôt qu'un souvenir lointain d'un mal passager, dont nous avons cru devoir vous parler, parce qu'il a eu une répercussion directe sur toutes nos affaires, dont nous allons maintenant vous entretenir.

Établissements commerciaux.

Ainsi que nous vous le disions dans notre dernier rapport, nous avons commencé à diminuer peu à peu l'importance de nos opérations commerciales, pour les reprendre le jour où la situation économique et politique du pays nous démontrera que nous avons intérêt à le faire.

Les événements nous ont prouvé que nous avons eu raison d'agir ainsi, car la crise commerciale qui sévissait déjà depuis plusieurs années dans le district de Mossamédès, pour ne pas dire dans tout l'Angola, s'est vue aggravée du fait de la révolte des indigènes, qui a entraîné une stagnation complète et immédiate des affaires.

Nous avons commencé à restreindre l'étendue de nos affaires commerciales, par la fermeture de notre factorerie de Humbe, qui se trouvait dans le voisinage immédiat des pays révoltés.

Nous bornerons notre commerce aux articles d'absolue nécessité et de vente courante, qui serviront en même temps au ravitaillement de nos factoreries de l'intérieur.

Salines. — La production de nos salines est en sensible amélioration, et le chiffre des transactions en sel suit, depuis peu, une progression ascendante, qui est du meilleur augure pour le développement de cette industrie, si intéressante pour le pays, dont la principale production est le poisson salé.

Établissements agricoles.

Si, à l'heure actuelle, le commerce ne doit plus tenir une place prépondérante dans la mise en valeur de notre concession, nous entendons, par contre, reporter toute notre sollicitude sur l'élevage et l'agriculture, qui, bien dirigés, sont susceptibles de nous donner des bénéfices sérieux.

Ferme d'Otchigundi. — Nous vous avons parlé, dans notre précédent rapport, de l'installation de notre ferme d'Otchigundi, dans la région des mines d'or de Cassinga.

Le directeur de cette ferme, ingénieur agronome des plus distingués, avait commencé des travaux d'irrigation et mis quelques centaines d'hectares en valeur, lorsque se produisit la révolte des indigènes.

La ferme d'Otchigundi, qui se trouvait au centre du pays révolté, fut pillée, mais, grâce à l'énergie de notre directeur, une grande partie de notre bétail, de notre matériel et de nos provisions purent être sauvés.

Notre directeur se relira près de la forteresse de Cassinga, abandonnant les bâtiments de la ferme et les travaux d'irrigation inachevés.

Il nous est agréable de pouvoir vous dire que, cette première période de troubles passée, le directeur de notre ferme d'Otchigundi se mit en rapport avec le régulus d'une des principales peuplades révoltées, et entretint avec lui de si bons rapports, qu'il obtint la restitution du bétail qui nous avait été volé par les indigènes. Il pourra, nous l'espérons, par ses conseils inciter ce régulus à la soumission complète.

C'est assurément une perte de temps et d'argent, mais sans perdre courage, nous allons recommencer l'établissement de cette ferme, qui doit servir de centre de ravitaillement en bétail, céréales et tous les produits alimentaires, aux mines de Cassinga.

Dans cette ferme, nous étudions la possibilité d'y faire la culture du coton ou autres produits, sur les bases proposées par son directeur, dans son rapport du 20 juillet 1904.

Ediva. — Sous l'impulsion de notre nouvelle direction, la ferme de Ediva est en ce moment dans une phase de transformation complète.

Abandonnant les procédés rudimentaires usités dans la région, nous commençons à y appliquer les méthodes rationnelles d'élevage, telles qu'elles sont pratiquées dans les grands centres de production du bétail.

Une amélioration sensible se fait déjà sentir, par une diminution importante de la mortalité dans les jeunes animaux.

Notre ferme de Ediva sera, non seulement notre principal centre d'élevage, mais aussi celui du commerce du bétail, que nous nous proposons de faire avec les régions environnantes.

Ce commerce, grâce aux bonnes relations entretenues avec les régulus du voisinage, peut, d'après les rapports de notre directeur en Afrique, prendre un développement considérable.

The Cassinga Concessions, Limited

Vous connaissez l'intérêt considérable que nous possédons dans cette Compagnie, de la prospérité de laquelle dépend, en grande partie, le rapide développement de notre concession. Aussi, est-il de notre devoir de vous dire comment, par suite du soulèvement des indigènes, cette Compagnie a vu également ses efforts momentanément sus pendus.

Ainsi que nous vous le disions l'an dernier, M. Frochot, l'ingénieur des mines dont nous vous avons donné un extrait du rapport, accompagné de deux prospecteurs, débarquait à Mossamédès, au mois de mai 1904, avec un important matériel minier.

Au mois d'août, M. Frochot arrivait à Chibia ; la région de Cassinga était alors en pleine révolte ; après une longue attente, cet ingénieur dut se rendre à la triste réalité, qu'il lui était impossible de gagner la région des mines d'or, et, à son grand regret, il dut revenir à Mossamédès pour rentrer en Europe, en novembre.

Précédant l'ingénieur Frochot, dont nous venons de parler, afin de lui préparer la voie en lui indiquant les points qui mériteraient de retenir son attention, la Compagnie de Cassinga avait déjà envoyé une première expédition en avril 1904.

Cette expédition était dirigée par un ingénieur anglais, prospecteur distingué, M. Harris, qui emmenait avec lui trois autres prospecteurs.

M. Harris arrivait à Mossamédès le 10 mai 1904 et partait de suite polir la région de Cassinga ; en route, il s'adjoignait encore deux autres prospecteurs, et un certain nombre de Boers pour la sauvegarde de son expédition, qui devait sillonner une région, dans laquelle se révélaient déjà des signes d'effervescence.

L'expédition de M. Harris réussit à gagner la région de Cassinga, qu'elle parcourut rapidement, continuellement entravée dans ses travaux par les bandes de nègres révoltés, qui sillonnaient la région ; finalement, en septembre, elle devait revenir précipitamment et interrompre le cours de ses prospections.

Pendant, les travaux de cette expédition n'ont pas été improductifs, car ils ont permis de signaler divers points intéressants, où elle a rencontré des affleurements de quartz aurifères qui recevront l'attention de l'ingénieur Frochot, qui vient de repartir pour Cassinga.

En effet, la tranquillité régnant de nouveau dans la région de Cassinga et le gouvernement ayant donné l'assurance qu'un poste fortifié serait établi sous peu dans la région de Cassinga, « The Cassinga Concessions, Limited », a décidé de renvoyer M. Frochot à Cassinga avec deux prospecteurs expérimentés.

M. Frochot est parti pour Mossamédès au commencement d'avril dernier ; il doit être en ce moment sur le point d'arriver à Cassinga.

Dès son arrivée, cet ingénieur va procéder au montage des machines et du Diamond Drill qu'il a emportés pour reconnaître et développer le filon aurifère de Gold Kopje, précédemment découvert par lui, dont le quartz a, comme vous le savez, une teneur en or amalgamable de deux onces environ la tonne,

Pendant l'exécution des travaux matériels de ce développement, l'ingénieur Frochot continuera ses recherches, principalement sur les différents affleurements aurifères qui lui ont été signalés, ainsi que sur les points où des diamants ont été trouvés.

Nous avons la ferme conviction que la mission de M. Frochot sera productive et nous réservera des surprises agréables.

Chemin de fer.

Tout récemment, la création d'un chemin de fer à voie étroite, reliant Mossamédès à Huilla, a été décidée par le gouvernement.

Un commencement d'exécution a été donné à ce projet, par un décret du gouverneur général de l'Angola, du 17 février dernier, stipulant qu'il serait procédé aux travaux d'étude et de tracé de cette ligne.

Quoi qu'il en soit, votre conseil ne perd pas de vue l'objectif qu'il a toujours poursuivi sans relâche, de susciter la création du chemin de fer, qui, partant de Port-Alexandre, traverserait, dans la région de Humbe, une des parties les plus fertiles de notre concession.

Nous avons été plusieurs fois sur le point d'aboutir, et, pour des raisons, soit d'ordre politique, soit d'ordre financier, les négociations ont été suspendues. Cependant, tout dernièrement, ces négociations ont été reprises, et nous avons bon espoir que nos efforts seront couronnés de succès.

Sous le mérite des explications que nous venons de vous fournir, nous venons vous prier de voter sur les résolutions suivantes :

Ordre du jour :

1° Approbation des rapports présentés par le conseil d'administration et du conseil fiscal ;

2° Approbation du bilan, du compte profits et pertes et de la gestion du conseil d'administration pendant l'exercice 1904 ;

3° Nominations d'administrateurs, le mandat de MM. J. Hendricks, A.-J. Machado et G. Montfort, qui sont rééligibles, étant arrivé à expiration ;

4° Fixation de la rémunération du conseil d'administration et du conseil fiscal.

Le conseil d'administration.

.....

Les mines de Cassinga.

(L'Information financière, économique et politique, 25 juillet 1908)

Lisbonne, 25 juillet. — (De notre correspondant particulier). — La Compagnie des mines d'or de Cassinga (sous-concessionnaire de la Compagnie de Mossamédès) s'est fondée sur un cas de force majeure, c'est-à-dire les expéditions militaires qui ont eu lieu dans le Cunene depuis 1904 et qui l'ont obligée à suspendre ses travaux d'exploitation pour demander ou se préparer à demander au gouvernement une prorogation de concession.

MOSSAMÉDÈS

(L'Information financière, économique et politique, 2 août 1909)

La Companhia de Mossamédès est une société anonyme portugaise, ayant son siège social à Lisbonne et des bureaux à Londres et à Paris. Elle est au capital de 27.500.000 fr. en actions de 25 fr. chacune, dont 610.500 émises et 499.500 à la souche.

Elle a obtenu, le 28 février 1894, du gouvernement portugais, une vaste concession, d'une superficie de 70.000 milles carrés, dans la colonie portugaise d'Angola. Son territoire est borné au nord par la partie septentrionale de la colonie portugaise dont il fait partie, à l'est par la Rhodésie, au sud par la colonie allemande du Damaraland et à l'ouest par une bande de 10 km. que le gouvernement portugais s'est réservée tout le long de la côte sur l'océan Atlantique. La concession ne possède donc pas un pouce du littoral ; elle a pourtant la jouissance de Port Alexandre, situé à l'embouchure du Rio Coroca qui lui sert de frontière au nord-ouest.

Sur ce territoire concédé à perpétuité à charge de le mettre en valeur d'année en année sous peine de rétrocession ou de droits à payer au gouvernement, elle a le droit de fabriquer et de vendre de l'alcool en acquittant les taxes établies ; de coloniser, de planter, de cultiver, d'irriguer, en un mot d'exploiter en tenant compte des droits antérieurs et des propriétés des indigènes ; d'y construire des routes, des chemins de fer, des canaux, etc., à charge de faire approuver les plans par le gouvernement portugais, ou l'État portugais selon l'importance des projets à exécuter.

Elle a, pendant vingt-cinq ans, le monopole de l'exploitation des mines et l'entrée en franchise pendant quinze ans de la machinerie nécessaire à cette exploitation.

L'administration du pays, la perception des impôts, la police, etc., appartiennent au gouvernement portugais dans la concession de la Companhia de Mossamédès comme dans le reste de l'Angola, colonie portugaise, et la capitale et le port de Mossamédès sont de presque un parallèle éloignés de la frontière nord de cette concession.

On a remarqué que le gouvernement portugais s'est réservé une bande de 10 kilomètres tout le long de la côte de l'Atlantique, depuis l'embouchure du Rio Coreca jusqu'à celle du Rio Cunene, afin de garder la maîtrise de la mer.

Pour hâter la colonisation du pays, le Companhia de Mossamédès peut aliéner ou transférer à un même individu jusqu'à 50 hectares contigus sans autorisation préalable ; mais elle ne peut transmettre des lots supérieurs à 50 hectares sans l'autorisation expresse du gouverneur de Mossamédès, et, à partir de 200 jusqu'à 2.000 hectares, il lui faut obtenir l'autorisation du gouverneur général de la province ; au-dessus de 2.000 hectares, l'autorisation du gouvernement de la métropole devient nécessaire.

Le gouvernement portugais a droit à 10 % des actions de toutes émissions de la Compagnie ; il nomme trois administrateurs ; le capital ne doit pas être inférieur à 500 millions de reis et la part de l'État à 50 millions de reis ; toute modification aux statuts doit être approuvée par le gouvernement portugais ; la Compagnie doit rester portugaise et ne se servir que d'embarcations portugaises ; elle doit consigner dans les caisses du Trésor portugais, en garantie de l'exécution des charges de sa concession, 20 millions de reis en espèces ou en valeurs publiques, qu'elle ne peut retirer qu'après avoir justifié une dépense double de cette somme dans l'exploitation de sa concession ; elle acquitte entre les mains de l'État une rente foncière de 10 reis par hectare sur 40.000 hectares pour chaque année expirée à partir de l'expiration du délai d'un an et, à la fin de la quinzième année, cette redevance est changée en une rente foncière immuable de 6 millions de reis, le gouvernement se réservant le droit de lui reprendre la partie de 20.000 hectares qu'elle n'aura pas exploitée au bout de la première période quinquennale, à moins que la Compagnie ne préfère payer au gouvernement une indemnité de 20 reis par hectare non exploité, en plus de la rente foncière ci-dessus stipulée. Si, à l'expiration de la troisième période quinquennale, la Compagnie n'a pas exploité 100.000 hectares, toute la concession relative aux terrains deviendra caduque,

sans que la Compagnie ait droit à aucune indemnité ; toutefois, si elle a, au bout de ce temps, tiré parti d'une étendue de plus de 50.000 hectares, ces terrains ne feront pas retour à l'État, mais la Compagnie demeurera tenue au paiement d'une rente foncière de 90 reis par hectare.

Pendant quinze ans, la Compagnie est exemptée de tout impôt direct ne résultant pas de l'exploitation minière ou de la rente foncière des terrains et, pendant le même temps, elle a le droit d'importer franco de droit tout le matériel nécessaire à son exploitation.

Elle doit soumettre tous les projets de travaux aux autorités portugaises.

L'importation et l'exportation de marchandises ou denrées coloniales de toute espèce demeurent soumises à la taxe de la douane et au paiement des droits correspondants.

En cas de révolte ou de guerre indigène sur le territoire de la Compagnie, celle-ci n'aura droit à aucune indemnité et devra même armer ses colons à ses frais pour prêter main-forte aux troupes du gouvernement.

Passé quarante ans, à compter de la date du contrat, le gouvernement aura le droit de racheter la concession moyennant, à titre d'indemnité une somme qui, à 5 %, donnerait un revenu égal à la moitié des bénéfices nets réalisés par la Compagnie pendant les cinq dernières années.

Telles sont les grandes lignes de la concession de la Companhia Mossamédès.

*
* * *

En résumé, sa concession définitive part de 1895 ; en 1910 cessera l'exemption de l'impôt direct ; en 1910 également elle devra avoir tiré parti de 100.000 hectares sous peine de se voir retirer la concession de ses terrains ; en 1920, elle n'aura que la propriété des mines qu'elle sera en train d'exploiter et en 1935, l'État portugais aura le droit, même si elle a rempli toutes ses obligations, de lui reprendre sa concession de territoire, et ses droits de fabriquer et vendre de l'alcool, de coloniser, de planter, de cultiver, d'irriguer, de construire des routes, des canaux, des ponts, des docks, des télégraphes, des chemins de fer, etc. ; moyennant une somme égale au capital, qui, placé à 5 %, rapporterait chaque année un revenu égal aux bénéfices de la Compagnie pendant les cinq dernières années.

*
* * *

On voit que la concession n'a été accordée à la Companhia de Mossamédès qu'à des conditions sévères.

Le pays est bien arrosé, la population indigène suffisamment dense ; par contre, la pacification est loin d'être achevée et, récemment encore, à la suite de l'insurrection des noirs du Damaraland allemand, une révolte a éclaté sur le territoire voisin de la Compagnie et toutes les installations de la Cassinga Concessions, sa filiale minière, qui avaient été importées et érigées à grands frais, ont été complètement détruits.

Le pays manque de sécurité et les autorités portugaises sont impuissantes avec le peu de troupes dont elles disposent.

Mais si l'État portugais fait mal sa police, sa douane fonctionne admirablement et les droits d'importation ou d'exportation des denrées ou marchandises coloniales sont si écrasants que la Compagnie concessionnaire est obligée de renoncer à faire du commerce.

Cette absence d'énergie et ce manque de largeur de vues de la part des autorités portugaises font qu'un pays qui, au bout de quatorze ans, devrait déjà être prospère,

est à peine ouvert à la civilisation. Quand on compare l'énorme progrès réalisé dans son territoire voisin par la British South Africa Company (Chartered), complètement maîtresse il est vrai, mais n'ayant pas de débouché direct sur l'un ou l'autre océan et le peu de besogne accomplie par la Companhia de Mossamédès soumise à des autorités sans énergie, on s'étonne des prétentions qu'ont encore les nations latines à la colonisation des parties non civilisées du globe.

Mais rien ne sert de récriminer. Et d'ailleurs, pour être juste, il faut bien convenir que les dirigeants de la Companhia de Mossamédès, tous Portugais, ont manqué, de leur côté, de cohérence dans leur plan de développement de la grande entreprise dont ils tenaient les destinées dans leurs mains.

Ne les a-t-on pas vus d'abord n'avoir d'yeux que pour la branche commerciale et édifier à grands frais, et malheureusement en pure perte, les factoreries de Port Alexandre dans l'estuaire du Rio Coroca sur le rivage du territoire cédé à la Compagnie, et de Mossamédès, port principal et capitale de la colonie portugaise d'Angola située hors du territoire de la Compagnie.

Les causes de l'insuccès de ces deux factoreries sont les droits d'entrée et de sortie des marchandises qui sont prohibitifs et la concurrence faite à Mossamédès même par les commerçants portugais étrangers à la Compagnie. Or ces causes existaient il y a quatorze ans et il est clair que les dirigeants de la Companhia de Mossamédès ont engagé là de grosses dépenses avant d'avoir étudié leur terrain. Leur imprévoyance se traduit aujourd'hui par la perte résultant de la désaffectation de deux factoreries coûteuses, qui vont devenir, maintenant qu'il est bien décidé que la Compagnie cesse de s'intéresser au commerce, de simples magasins de dépôts.

La Compagnie exploite aussi des salines, dites Salines du Cabo Negro, qui, l'année dernière, malgré un ralentissement dans la production et la vente du poisson salé et malgré la concurrence effrénée que lui font les salines de Mossamédès, laissent encore un bénéfice de 7.000 à 8.000 fr. bon an mal an. Mais on vient de lire que Mossamédès a aussi des salines qui se développent sans cesse et font une concurrence de plus en plus grande aux salines de la Compagnie. N'y a-t-il pas là encore, comme le fait s'est produit pour les factoreries, à craindre que cette concurrence ne vienne enlever ce petit bénéfice net à la Companhia de Mossamédès ?

La vocation commerciale des dirigeants de la Companhia a été, vu les circonstances, en se refroidissant et c'est ensuite à l'élevage qu'ils ont demandé le succès que le commerce leur avait refusé. D'après les précédents rapports, l'élevage du bétail et des chevaux devait passer au tout premier plan. On connaissait cependant le climat : on savait notamment que pendant la saison sèche, les pâturages deviennent des déserts d'où la végétation disparaît presque complètement. N'importe. Il fallait faire quelque chose. On établit donc une ferme dans la région d'Ediva à la frontière nord de la concession, entre Humbe et la côte, sur le tracé du futur chemin de fer de Humbe à Port-Alexandre et à peine commençait-on à avoir un résultat que les indigènes de la région se soulevèrent en 1897 et massacrèrent un détachement de dragons portugais. L'élevage fut naturellement suspendu pendant toute la durée de l'insurrection, c'est-à-dire pendant plusieurs années et, à peine la paix était-elle rétablie, que la peste bovine, qui sévit dans ces régions avec une grande intensité, emporta 1.300 têtes de bétail sur 2.000 que possédait la Compagnie. Comme le fléau n'épargna pas les troupeaux des indigènes, non seulement la perte fut grande en bestiaux, mais l'agriculture dut être en grande partie négligée pendant plusieurs années.

Des essais de plantation de caoutchouc n'ont pas davantage réussi : en une seule nuit 10.000 plants furent gelés.

Pendant la Compagnie installait sa ferme d'Otchigundi en vue de la culture du coton. Elle avait engagé pour diriger cette culture un ingénieur agronome expert, qui avait dirigé avec succès l'exploitation d'une partie du domaine de la couronne d'Egypte. Cet ingénieur s'était mis à la tâche : il avait déjà fait de grands travaux d'irrigation au

moyen de barrages appropriés ; en avait démarqué 40.000 hectares pour les besoins de la ferme, tout paraissait annoncer cette fois le succès, quand une nouvelle révolte de noirs emporta tout.

C'est ainsi qu'Ediva est devenue le centre de l'exploitation agricole de la Compagnie, comme elle était restée le centre de l'élevage ; mais cet élevage est limité maintenant aux besoins de la culture et du transport des récoltes jusqu'au chemin de fer qui, de Port Alexandre, n'atteint encore que le pied des montagnes de la Chella, située aux deux tiers de la distance qui sépare Ediva de la côte. Bientôt Ediva fut insuffisante et il fallut lui adjoindre les fermes de San Januariario et de Picard. On prévoit même la création de deux nouveaux établissements de la même nature sur le rio Caculova, ce qui portera à cinq le nombre des établissements cotonniers de la Compagnie.

Actuellement la Compagnie cultive le coton sur 600 ou 700 hectares ; en 1910, la culture s'étendra à 1.000 hectares au moins et elle gagnera encore d'année en année.

Les 2.778 kg de coton produit l'année dernière à Ediva ont laissé 990 francs de bénéfice, en ne comptant, il est vrai, qu'à 200 reis au lieu de 300 reis le prix de vente (0 fr. 90 au lieu de 1 fr. 35).

L'établissement de San Januariario a gagné de son côté 1.800 francs avec 2.085 kg à 0,90. L'hectare de plantation revient à 108 fr.

Si la saison est bonne — on ne peut jamais rien prévoir avec des pluies aussi irrégulières —, la Compagnie espère produire de 60 à 90 tonnes et réaliser ainsi 100.000 francs de bénéfices et, quand elle aura doublé ses 300 hectares, elle compte réaliser, dès la deuxième année de végétation, 300 000 francs de bénéfices par an en Europe. L'ingénieur voit dans la culture du coton une source de prospérité pour la Compagnie. Tous les efforts sont donc portés de ce côté.

En résumé, le Companhia de Mossamédès n'a plus d'autre ressource importante que dans la culture du coton, puisque ses factoreries deviennent des entrepôts, que ses salines du Cabo Negro produisent un bénéfice insignifiant et que son élevage est limité aux besoins de sa culture et de son transport.

Elle a, il est vrai, sa concession minière, sur laquelle elle a créé sa filiale : la Cassinga Concessions, pour exploiter les alluvions aurifères des rivières Chitandra et Comene dans le pays de Chicrado, au nord de sa concession. Elle a en outre, cédé des droits miniers à la South West Africa, la Compagnie allemande qui s'est fondée pour la mise en valeur du Damaraland allemand ; mais, il semble que cette dernière n'ait plus beaucoup de liens avec le Companhia de Mossamédès.

On peut donc considérer la Cassinga comme l'unique filiale de la Compagnie de Mossamédès. Or cette Compagnie, établie sur les riches gisements aurifères qui ont émerveillé les grands explorateurs anglais Livingstone et Stanley et les missionnaires catholiques et évangéliques qui ont traversé le pays, avait fait de gros frais d'expédition, de prospection, d'achat de matériel, de travaux techniques sur place, d'installations, quand tout fut anéanti par une révolte des nègres.

Ces grosses pertes provenant du défaut de sécurité sont en partie imputables au gouvernement portugais. Il est vrai que certains articles de la concession royale prévoient les cas d'insurrection et stipulent que la Compagnie n'aura droit à aucune indemnité ; mais si toute indemnité pécuniaire ou matérielle lui est refusée, il ne saurait en être de même quand la Compagnie réclame cette indemnité sous forme de prorogation de son monopole minier qui n'est que de 25 ans et expire, d'après les termes de la concession, en 1919, et de son exemption des droits de douane sur les machines nécessaires à l'exploitation des mines laquelle n'est que de 15 ans et finit cette année-ci.

Aux réclamations de la Companhia de Mossamédès, qui voudrait indemniser à son tour sa filiale Cassinga par une prorogation des délais, le gouvernement portugais n'a accordé que quatre années. C'est donc en 1924 qu'expire le monopole minier de la

Mossamédès et c'est en 1914 qu'expire son exonération des droits de douane sur la machinerie minière.

On voit qu'il est temps d'agir vigoureusement, si l'on veut enfin tirer parti de ce vaste territoire, très riche en minéraux, à en juger par les mémoires des explorateurs et missionnaires qui l'ont visité.

Si la concession minière a une durée limitée, il n'en est pas de même de la concession de mise en valeur du territoire, laquelle est indéfinie.

Il en résulte que la Companhia de Mossamédès fait bien de cultiver le coton, si cette culture peut, comme le prétendent ses dirigeants, lui procurer à bref délai un revenu annuel de 300.000 francs, susceptible d'augmentation d'année en année ; mais le gros effort devrait être la remise sur pied de la Cassinga et la mise en valeur des richesses minérales du territoire, car dans cinq ans, les droits de douane grèveront lourdement les achats de machinerie minière.

Quant au gouvernement portugais, il semble que son intérêt de 10 % dans la Companhia de Mossamédès devrait l'inciter à proroger encore les délais, ou, tout au moins, à assurer la tranquillité du pays, principalement autour de centres agricoles et miniers, en augmentant les détachements militaires qui sont chargés de ce soin.

*
* * *

Un mot sur la situation financière de la Companhia de Mossamédès complétera cet exposé.

Le compte de profits et pertes de 1908 accuse deux sortes de recettes (fr.) :

RECETTES

1° Commissions sur les envois de marchandises en Afrique 4.518 60
2° Intérêts, change et divers 34.958 35
Total des recettes 39.476 95

Ainsi la Compagnie a réalisé, abstraction faite des progrès de son élevage et de sa culture de coton, les salines ayant un peu plus que suffi à un amortissement de 7.000 fr., 39.476 fr. 95.

Les dépenses à mettre en regard sont les suivantes :

DÉPENSES

Conseils d'administration et fiscal	32.700 00
Commissaire du gouvernement et divers	522 10
Pertes sur les diverses exploitations en Afrique	47.531 25
Frais généraux à Lisbonne, Londres, Paris	52.006 75
Frais divers	5.885 10
Amortissement du mobilier à Lisbonne et à Paris	868 00
Total des dépenses	<u>153.513 20</u>

La perte est donc pour le dernier exercice de 114.036 fr. 25 et le conseil d'administration, le conseil fiscal et le commissaire du gouvernement portugais entrent dans cette perte pour 47.221 fr. 10 !

Voici comment se présentait le bilan au 31 décembre 1908 :

BILAN AU 31 DECEMBRE 1908 (fr.)

ACTIF	
Concession et premier établissement	10.267 020 24
Route de Humbe	52 936 78
Mobilier à Lisbonne et à Paris	3 471 00
Encaisse à Lisbonne et à Paris	9.119 75
Banquiers et reports	194.624 05
Valeurs en portefeuille	2.207 419 00
Effets à recevoir	448.500 20
Marchandises non facturées	427 50
Compte général de Mossamédès, suivant inventaire	935.128 60
Dépôts de garantie, bail, foro, etc.	29.495 00
Débiteurs divers	41.029 35
Solde débiteur du compte de profits et pertes	1.110.721 53
Total	<u>15.299.893 00</u>
PASSIF	
Actions créées à 25 fr. : 1.110000, moins 499.500 à la souche	15.262.500 00
Effets à payer	292 05
Créditeurs divers en Europe et en Afrique	37.100 35
Total	<u>15.299.893 00</u>

Le compte portefeuille s'élevant à 2.207.419 francs à l'actif comprend 8.000 francs de rente japonaise 4 % 1905, 210.575 actions Cassinga, 6 obligations de 1 000 francs de la Société de Crédit Suisse, de Zurich et de l'or en lingots et amalgame de la Cassinga, ces valeurs étant comptées à leur prix de revient.

Le compte général de Mossamédès comprend la valeur des immeubles de la factorerie de cette ville, du matériel, des marchandises, du bétail, des chevaux, du stock de coton, des produits du pays et des espèces en caisse existant dans les divers établissements d'Afrique de la Compagnie, factoreries, salines, fermes, etc.

MOSSAMÉDÈS

La culture du coton paraît devoir relever la Compagnie et assurer son avenir
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 octobre 1909)

Dans notre numéro du 2 août, nous avons présenté à nos lecteurs une étude très au point de la Compagnie de Mossamédès. Ses actions étaient encore alors, et depuis la guerre sud-africaine, complètement délaissées. La hausse de la Chartered dont le territoire est voisin de celui de la Mossamédès et d'autres valeurs territoriales sud-africaines, telles que Tanganyika, Mozambique etc., etc., a rappelé l'attention de la spéculation, un peu fatiguée des mines d'or, vers cette catégorie de valeurs connexes et depuis quelques semaines, l'action Mossamédès a un marché de plus en plus actif.

Avant la guerre, l'action Mossamédès s'est, pendant une période de hausse, maintenue longtemps entre 27 et 30 francs.

La hausse est-elle cette fois justifiée ? On ne peut répondre à cette question que si l'on escompte l'avenir plusieurs années à l'avance.

La Compagnie semble, en effet, avoir trouvé sa voie qu'elle cherchait depuis 1894.

Elle a successivement essayé du commence, de l'exploitation des salines, de l'élevage du bétail, de la culture du caoutchouc et de la culture du coton, et cette dernière paraît décidément la seule capable de lui permettre de réaliser des bénéfices suffisants pour faire face à ses grosses charges et pour rémunérer convenablement son capital.

La culture du coton reste l'espoir des dirigeants de la Compagnie et, de fait, les essais qui en ont été faits ont donné du premier coup des résultats si intéressants, qu'il est question de lui donner la plus grande extension, maintenant que la population indigène paraît complètement pacifiée.

Aujourd'hui, la culture du coton se pratique sur une échelle encore réduite dans les trois fermes Ediva, San Januario et Picard et s'étend sur une superficie de 700 hectares. L'année prochaine, elle s'étendra sur une superficie de 1.000 hectares, par la création de deux nouveaux établissements sur le Rio Caculovar. La Compagnie aura donc en 1910 cinq établissements cotonniers.

En 1908, Ediva et San Januario, les deux seuls établissements alors existants ont réalisé respectivement 990 et 1.800 francs de bénéfices, avec 2.778 et 2.085 kg de coton, en ne comptant le prix de vente du coton qu'à 0 fr. 90 centimes le kg, l'hectare de plantation revenant à 108 francs. Les 4.863 kg de coton produit dans les deux fermes à titre d'expérience ont donc laissé 2.790 francs de bénéfices, ce qui donne un bénéfice de 0 fr. 55 centimes par kg, en se basant sur le prix de vente de 0 fr. 90 centimes le kilo qui est un prix minimum le prix courant se rapprochant plutôt de 300 reis que de 200 reis, c'est-à-dire de un franc 35 centimes le kg.

Si la saison a été bonne cette année-ci —on peut rien prévoir avec des pluies aussi irrégulières —, la Compagnie espère récolter dans ses premiers établissements de 60 à 90 tonnes et commencer à faire des bénéfices intéressants.

60 tonnes à 0 fr. 55 centimes de bénéfice par kg, au prix de vente de 0 fr. 90 centimes le kg représentent un bénéfice de 33.000 francs et, à un franc de bénéfice par kg, au prix de vente de 1 fr. 35 centimes le kg, un bénéfice de 60.000 fr.

90 tonnes, dans le premier cas, représentent un bénéfice de 49.500 francs et dans le second cas, 90.000 francs.

Avec ses cinq établissements cotonniers, les bénéfices pourront augmenter rapidement et, d'après les prévisions de l'ingénieur expert qui dirige l'entreprise et qui a autrefois dirigé l'exploitation d'une partie du domaine de la couronne d'Egypte, les bénéfices pourront s'élever, dès la deuxième année de végétation, à 300.000 francs par an.

Pour la mise en culture des 1.000 hectares prévus en 1910, la Compagnie a toutes les ressources nécessaires et bien au-delà.

À la fin de 1908, elle avait en effet (fr.) :

En caisse à Lisbonne et à Paris	9.119 75
Chez les banquiers	194.624 05
Effets à recevoir	448.500 20
Débiteurs divers	41.029 35
	<u>693.273 35</u>
A déduire :	
Effets à payer et créiteurs divers	37.393 00
	<u>655.880 35</u>

Cette somme disponible, qui ne comprend pas les espèces en caisse du compte général de Mossamédès, est, on le voit, amplement suffisante pour mettre en culture une superficie six fois plus grande que celle proposée.

Si donc la récolte de coton de 1909 répond aux espérances, la Compagnie, qui a perdu l'année dernière 114.036 fr. 25, pourra faire face, cette année, à ses gros frais généraux qui se montent à 100.000 francs par an en chiffres ronds, le conseil d'administration et le commissaire du gouvernement à la charge de la Compagnie absorbant à eux seuls, 47.531 fr. 25, et, l'année prochaine, elle fera en outre 200.000 francs de bénéfices nets, ce qui représente 0 fr. 33 centimes pour chacune des 610.500 actions émises.

Procédera-t-on alors à des amortissements ou bien, au contraire, en présence d'une nouvelle source de richesses, le conseil ne songera-t-il pas à émettre les 499.500 actions encore à la souche pour donner à la culture cotonnière tout le développement dont le territoire de la concession est susceptible, achever le chemin de fer, aider la filiale à se relever de ses ruines et à mettre en valeur les gisements aurifères qui ont émerveillé Livingstone et Stanley et les missionnaires chrétiens de France et d'Angleterre ?

C'est au conseil d'administration qu'il appartient de le décider.

En attendant, on ne peut que féliciter la Compagnie d'avoir enfin trouvé sa voie, après de si longues années de tâtonnements et de sacrifices perdus, si la culture du coton donne tout ce qu'on en attendait, ce que nous apprendra le rapport sur l'exercice en cours.

Peut-être le conseil ferait-il bien, pour faire patienter les actionnaires, en grande partie français, de la Compagnie, de oublier de temps à autre une note qui les renseigne sur les résultats d'une culture dont dépend entièrement l'avenir de l'entreprise.

(Questions diplomatiques et coloniales, janvier 1910)

.....

Dans une conférence à la Société de Géographie Commerciale de Paris, en décembre 1905, M. Henri Guilmin — qui a administré pendant dix ans la Compagnie de Mossamédès ⁶ — a très bien exposé cette situation.

Chronique des mines d'or
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 mars 1910)

Mossamédès, dont le marché s'élargit chaque jour, ouvre à 25 contre 23,75 et clôture à 25,25, après 25 50 au plus haut. Le bruit court qu'un syndicat, au capital de 30.000 liv. st., composé de Farrar Brothers, Wernher Beit et Cie, de la South West Africa C°, de la Deutsche Bank et de la Banque de Dresde, aurait conclu un arrangement avec la Compagnie de Mossamédès, qui lui permettrait de prospector son territoire en vue d'y découvrir les mines d'or, charbon et autres minéraux qu'il contient. — D'autre part, on nous affirme qu'à cette combinaison se rattacheraient certaines éventualités relatives à des gisements diamantifères qui existeraient entre les territoires de la South West Africa et de la Mossamédès, très près même de cette dernière.

LES VALEURS TERRITORIALES

COMPAGNIE DE MOSSAMÉDÈS
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 mars 1910)

L'avenir appartient aux entreprises coloniales. La terre, dans les régions équatoriales, ou dans les pays neufs au point de vue économique comme le continent noir, offre des ressources incalculables, qui n'attendent pour être mises en valeur que le travail de l'homme et des capitaux. Que ce soit par la culture, l'élevage ou l'exploitation du sous-sol, elle offre à l'esprit d'initiative et d'entreprise des possibilités magnifiques qu'en ne saurait plus longtemps négliger. C'est ce dont le public paraît se rendre compte, puisque, depuis quelques mois, son attention s'est portée de préférence et sur les sociétés de culture comme les plantations de caoutchouc et sur les valeurs territoriales. En langage de Bourse, les valeurs territoriales ne sont autre chose que les actions de ces puissantes compagnies à charte qui exploitent, dans l'Afrique du Sud, des territoires vastes comme des royaumes et rappellent par bien des côtés les compagnies coloniales de l'Ancien Régime.

C'est ainsi que, dans ces derniers mois, nous avons assisté à la hausse graduelle des actions Chartered, Mozambique, Mossamédès et Tanganyika qui se négocient à Paris et à Londres, et des actions South West Africa qui se traitent à Londres seulement. Cette hausse a été, dans la plupart des cas, très supérieure à 100 %. Elle paraît loin d'être terminée, car elle n'est pas le simple effet d'une faveur qu'on pourrait craindre passagère, mais elle repose en quelque sorte sur un ensemble de facteurs d'ordre politique et économique qui ont modifié profondément les conditions de cette partie du continent africain.

Dans l'ordre politique, il convient de signaler d'abord l'état de paix qui règne depuis quelques années dans toutes les parties du continent noir, et le règlement des conflits

⁶ La Companhia de Mossamédès est une puissante compagnie privilégiée, créée en 1894, au capital de 2.250.000 contos, en grande partie français, qui a été augmenté encore en 1901. Elle est administrée par un conseil d'administration résidant à Lisbonne et un comité siégeant à Paris. En dépit de l'activité de ses directeurs, elle n'a pas obtenu jusqu'ici de grands résultats, et il en sera ainsi tant que ne sera pas achevé le chemin de fer de pénétration à l'intérieur, dont nous parlons plus loin.

qui existaient autrefois entre diverses nations coloniales au sujet de leurs sphères d'influence respectives ; ces sphères d'influence étant maintenant définitivement fixées, aucune difficulté n'est plus à craindre de ce côté. D'autre part, la constitution de l'Union Sud-Africaine a fait faire un pas décisif à la cause de la paix dans l'Afrique du Sud, et facilitera grandement la mise en valeur de ces immenses territoires.

Dans l'ordre économique, le facteur de progrès le plus important a été, sans aucun doute, la construction d'un certain nombre de voies ferrées partant de différents points de la côte et se dirigeant vers le centre du continent. C'est par ordre d'importance : la grande ligne du Cap au Caire dont les travaux atteignent déjà la frontière du Congo, — le chemin de fer de Matadi à Stanley Falls dans le Congo Belge, — celui de Swakopmund vers Ottavi, dans l'Afrique Allemande, — le chemin de fer de la Guinée Française, qui avance rapidement vers son point terminus, — et enfin le chemin de fer de la province portugaise d'Angola, partant de Mossamédès et se dirigeant vers Humbe. La construction de ces lignes, commencée il y a plusieurs années déjà, et qui se poursuit avec régularité, rend de jour en jour plus faciles les communications entre la côte et l'intérieur, contribuant ainsi puissamment au développement économique de vastes régions naguère considérées comme des terres presque inconnues.

En même temps que se dessine ainsi peu à peu l'armature d'un vaste réseau de chemins de fer, des sociétés d'exploration et des prospecteurs individuels se livrent à des recherches sinon toujours méthodiques, du moins souvent fécondes et les richesses agricoles que recèle ce pays sont connues et plus appréciées. La découverte des mines de cuivre de Tanganyika. des gisements aurifères d'Abercorn, des alluvions diamantifères du Damaraland, etc., confirment les espérances conçues à l'origine sur l'avenir de cette partie du continent noir.

De même, l'inauguration de l'ère des dividendes par la première mine de cuivre de l'intérieur de l'Afrique : Ottavi Mines, la première répartition faite à ses actionnaires par la South West Africa, la Chartered allemande, ainsi que les résultats obtenus déjà en partie par les mines rhodésiennes témoignent d'une façon tangible que ces espérances ne sont pas illusoires.

C'est de cet ensemble de faits que s'est dégagé en quelque sorte le sentiment de confiance dans l'avenir des entreprises territoriales, qui a été surtout sensible pour la Chartered et la Tanganyika. C'est, sans aucun doute, la Mossamédès qui en a le moins profité, et nous allons voir cependant que, pour elle également, l'avenir apparaît plus attrayant.

*
* *
*

La Compagnie Mossamédès. — Ses concessions.

La Compagnie de Mossamédès est une société anonyme portugaise qui a été constituée pour mettre en valeur le district de Mossamédès, dans la province portugaise d'Angola. Ce district est limité au nord par la province d'Angola, à l'ouest par l'océan Atlantique, au sud par les possessions allemandes du Damaraland, exploitées par la South West African C^o, à l'est par la Rhodésie, domaine de la Chartered. Son territoire embrasse une superficie totale de 23 millions d'hectares environ et la concession qui lui en a été faite donne à la Compagnie de Mossamédès le droit d'exploiter toutes les richesses agricoles, minières, forestières et industrielles du district de Mossamédès celui de fabriquer et de vendre de l'alcool dans toute l'étendue des terrains concédés ; enfin, le droit de construire et d'exploiter dans les mêmes limites des routes, des chemins de fer, des canaux, quais, docks ponts, télégraphes, canalisations d'eaux et autres travaux d'utilité publique.

La durée de la concession est illimitée. Toutefois, le gouvernement s'est réservé la faculté de la racheter après 40 ans, moyennant paiement d'une somme qui, capitalisée

à 5 %, représenterait un revenu équivalent à la moitié des bénéfices nets réalisés par la Compagnie pendant les cinq dernières années.

Outre les avantages énumérés plus haut, l'importation de machines, outils et en général tous instruments destinés à la mise en valeur de la colonie est exonérée de tous droits de douane pendant les 30 premières années de la concession.

Exception faite de la région du littoral encore un peu insalubre, les conditions générales du climat se rapprochent beaucoup de celles du Portugal et de Madère, l'air est relativement frais, il n'a plus cette humidité des régions équatoriales, il est par conséquent plus vivifiant et, sur les hauts plateaux notamment les Européens s'acclimatent parfaitement. La population indigène est plutôt pacifique ; on l'estime à 4 millions d'individus. Ce sont là naturellement des évaluations très approximatives. Quoi qu'il en soit, elle est nombreuse et c'est l'essentiel au point de vue de la main-d'œuvre. Sur la côte et sur quelques plateaux se rencontrent quelques agglomérations de race européenne composées de Portugais et de Boers émigrés du Transvaal.

Les moyens de communications sont encore, on s'en doute, assez rudimentaires : cependant, le gouvernement portugais a commencé, il y a quelques années, la construction d'un chemin de fer partant de Mossamédès pour aboutir à Humbe, point terminus situé presque au centre de la concession. Or le port de Mossamédès sur l'Atlantique est à 12 jours de Lisbonne, à laquelle il est relié par un service régulier de paquebots-postes, 200 kilomètres de la ligne de chemin de fer ont été jusqu'ici livrés à l'exploitation et la construction du reste se poursuit régulièrement. Son achèvement, qui paraît prochain, modifiera du tout au tout la situation de la Compagnie Mossamédès à qui, on en conviendra, il était difficile, en l'absence de moyens de communications pratiques, d'arriver à des résultats satisfaisants.

Il n'est pas sans intérêt de signaler à ce sujet que le gouvernement portugais, sortant enfin de sa longue inertie, a l'intention de contracter un emprunt colonial dont le produit sera destiné à l'outillage économique de ses possessions africaines.

La culture du coton.

Les débuts de la Compagnie Mossamédès n'ont pas été heureux. Après avoir essayé du commerce, auquel elle dut renoncer à cause de la concurrence et du développement économique insuffisant du pays, elle a vu ses tentatives d'élevage interrompues par l'insurrection des indigènes, ensuite arrêtées par la peste bovine. Mais elle a enfin trouvé sa voie dans la culture du coton. Des essais pratiqués pendant plusieurs années à la ferme d'Ediva ont donné les résultats les plus concluants. Ils ont permis de se rendre compte qu'on pouvait tabler sur un rendement de 15.009 kg par cent hectares et sur un bénéfice minimum de 9,55 centimes par kg. Aux cours actuels — on sait que les prix ont beaucoup monté —, le bénéfice serait de près d'un franc. Aussi une exploitation déjà importante est actuellement organisée, plus de 1.000 hectares sont en voie de plantation.

En outre, la superficie cultivée sera portée à 10.000 hectares dans le plus bref délai.

La direction agricole de la Compagnie estime que, une fois ces 10.000 hectares plantés, le bénéfice pourrait osciller entre 1.500.000 francs et 3 millions, suivant le prix du coton. Si l'on veut bien se souvenir que la production du coton, qui fait la fortune des États du Sud du Nord-Amérique, celle de l'Égypte et d'une partie de l'Inde, est actuellement insuffisante pour répondre aux besoins grandissants de la consommation dans le monde, il apparaîtra que la voie nouvelle dans laquelle vient de s'engager la Compagnie de Mossamédès, avec toutes chances d'y réussir, peut la conduire à une prospérité qu'on n'aurait osé entrevoir auparavant. Il est bien évident en effet qu'en cas de plein succès, la surfaceensemencée ne resterait pas limitée à 10.000 hectares. Des filiales pourraient entreprendre la culture des vastes étendues qui y paraissent propres et il semble que la main-d'œuvre soit suffisamment abondante pour ne pas mettre d'obstacle à une extension même considérable des plantations cotonnières.

Les richesses minières. — Leur développement probable.

Les découvertes minières faites dans les territoires voisins de la Chartered (district d'Abercor) et de la Compagnie allemande (mines de cuivre d'Otavi, mines de diamant de Damaraland), permettent de penser que le sous-sol du territoire de la Mossamédès doit être également richement minéralisé. Une filiale constituée il y a quelques années, la Cassinga Concessions, et à laquelle la Compagnie Mossamédès a cédé ses droits miniers sur une partie de sa concession, a fait explorer une partie de son territoire par une mission d'ingénieurs et de savants. Les indications qu'ils ont recueillies sont à ce point encourageantes qu'un groupe comprenant les plus grands noms parmi les financiers sud-africains et continentaux aurait constitué un syndicat pour continuer et achever les travaux d'exploration, de manière à pouvoir entreprendre ensuite la mise en valeur méthodique des gisements d'or, de cuivre et de fer que contient la concession.

La Compagnie Mossamédès est à double titre intéressée au succès de cette combinaison. Tout d'abord, elle s'est réservé le droit de percevoir une redevance de 10 shillings par mois et par claim, jalonné et exploité sur son territoire. Cette licence peut à elle seule représenter un revenu très important. D'autre part, comme elle possède la plus grande partie des actions de la Cassinga, elle bénéficiera de la plus-value peut-être considérable de ces titres si l'avenir minier de l'entreprise se précise.

Conclusion et perspectives d'avenir.

De cet ensemble de faits : culture du coton, intervention d'un syndicat de premier ordre, pour le développement des richesses minières de la Cassinga, probabilité d'une action efficace du gouvernement portugais, semble bien se dégager l'impression que la Compagnie de Mossamédès est en voie d'évolution intéressante. Sa situation est sans doute à la veille de se modifier très rapidement, dans un sens d'autant plus favorable aux intérêts des actionnaires que son capital est relativement très peu élevé — 27.500.000 fr., divisé en 1.100.000 actions de 25 fr., dont 610.500 seulement ont été émises. La seule mise en valeur des 10.000 hectares que la Compagnie compte consacrer au coton d'ici 1912, permettrait déjà de rémunérer très convenablement le capital. Or, si cette culture tient les promesses que les expériences répétées et méthodiques ont fait naître, ce n'est pas 10.000 hectares seulement qui y peuvent être consacrés, mais peut-être des centaines de mille. Ni la terre, ni la main-d'œuvre ne font défaut et, quant à l'argent, il suffira à la Mossamédès d'émettre tout ou partie des titres à la souche ou bien encore de créer des filiales pour l'exploitation des mines, par exemple.

La reprise dont les actions Mossamédès ont été l'objet depuis quelque temps paraît donc des plus légitimes. Et d'ailleurs, les grands financiers qui viennent, assure-t-on, de s'intéresser à la Mossamédès sont des juges avertis : leur choix a sûrement sa raison d'être.

ABONNEMENT AU TIMBRE

(*L'Information financière, économique et politique*, 14 janvier 1911)

La Compagnie de Mossamédès, ayant son siège à Lisbonne, est, à partir du 1^{er} août 1910, abonnée au timbre pour 400.000 actions n^o 700001 à 1100000, d'une valeur nominale de 1 livre sterling ou 25 fr.

Annuaire Desfossés, 1912, p. 840 :
Companhia de Mossamédès

Conseil : MM. d'A.-C. de Sa, J. de Espirito-Santo Lima, Amaden Infante, M. Pinheiro Chagas, H. Mendonça, de Idanha, J. Hendricks, G. Montfort, A. de Westheimer.

COMPANHIA DE MOSSAMEDÈS
SOCIETE ANONYME PORTUGAISE

Exercice 1911

(L'Information financière, économique et politique, 1^{er} août 1912)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons eu l'honneur de vous convoquer aujourd'hui pour nous conformer à l'article 31 des statuts, qui stipule que l'assemblée générale ordinaire se réunit tous les ans au siège de la Compagnie avant le 1^{er} juillet.

Comme nous l'avons fait pour les exercices précédents, nous commencerons par vous présenter l'état de nos recettes et dépenses, en passant en revue les différents articles du bilan et du compte profits et pertes, tout en vous donnant quelques explications sur nos différents établissements africains.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1911

ACTIF

Concession et premier établissement. Ce compte, comprenant la valeur de la concession et des droits acquis, ainsi que les frais de premier établissement, n'a subi aucune modification.

Route de Humbe. — La somme portée sous cet article, représentant le prix de construction de la route, de la Côte à notre ferme d'Ediva, reste sans changement

Mobilier. — Ce compte comprend la valeur, après amortissement, du mobilier de notre siège à Lisbonne et de nos bureaux de Paris et de Londres.

Banquiers, reports, espèces. — Cet article comprend :

L'ensemble des soldes chez nos banquiers de Lisbonne, Paris, Londres et New-York, s'élevant à 79.052 fr. 35 = (Reis or 14:229 423).

Le montant de nos reports qui est de 694.369 francs 35 = (Reis or 124:986 483) ;

Le solde de nos caisses de Lisbonne et Paris, soit : 7.410 fr. 70 = (Reis or 1:333 926) ;

Et la valeur, s'élevant à 24.118 fr. 70 (Reis or 4:341 366), des diamants et de l'or en lingots et amalgame provenant des territoires de notre filiale The Cassinga Concessions Limited.

Valeurs en portefeuille. — Cet article comprend :

1° 4.000 liv. st. = 4 % capital de rente brésilienne 1889 ;

2° 4.040 liv. st. = 4 % or capital de rente mexicaine 1910 ;

3° 4.000 francs = de rente 4 % japonaise 1910 ;

4° 3.840 francs = de rente 4 % espagnole extérieure ;

5° 6.000 francs = de rente argentine 4 % 1896 ;

6° 25.000 dollars = d'obligations 4 % or du Southern Pacific Railroad C.° Limited

7° 197.015 actions de notre filiale The Cassinga Concessions Limited.

Ces valeurs ont été portées ici à leur prix de revient.

Nous possédons en outre : 150.000 actions de notre filiale The South African Company Limited. Ces actions nous ont été remises en vertu d'un contrat en date du 8 avril 1910, pour prix de la cession que nous avons consentie à notre filiale The South African Company Limited, des droits miniers sur la partie de nos territoires situés entre le Lubango et la frontière Est de la concession.

Effets à recevoir. — Ce compte s'explique de lui-même.

Marchandises en route. — La somme figurant sous cette rubrique comprend : la valeur des marchandises expédiées d'Europe à nos établissements d'Afrique au 31 décembre 1911, non arrivées à destination à cette époque et n'ayant pu, par suite, figurer dans la comptabilité de ces établissements.

Compte général de Mossamédès. — Dans ce compte, se trouvent compris : la valeur des immeubles, du matériel, des marchandises, du bétail, des chevaux, du coton en stock, des produits du pays, ainsi que des espèces en caisse, existant dans chacun de nos établissements commerciaux ou agricoles d'Afrique, soit en reis ordinaires : 236:080 631 = représentant au cours moyen de 4 fr. 95 le milreis = 1.167.711 fr. 15 = (soit reis or 210:188 007).

INVENTAIRE Factorerie de Mossamédès

	Dol.	Francs
Immeubles et terrains	40:050.205	198.097 90
Matériel et mobilier	9:193 116	45.471 35
Marchandises générales	27:585 729	136.445 60
Espèces et effets en portefeuille	4:419 358	21.859 20
Personnel noir : avances et frais de contrat	6:130 000	30.320 45
Total	<u>87:378 408</u>	<u>432.194 50</u>
À déduire :		
Créditeurs divers	3:241 889	16.035 15
Solde	84:136 519	416.159 35

Siège de Lubango

	Dol.	Francs
Immeuble : en construction	9:666 406	44.844 60
Espèces en caisse	954 717	4.227 60
	<u>9:951 123</u>	<u>49.072 20</u>

Port Alexandre

	Dol.	Francs

Terrains	5:319 810	26.313 05
----------	-----------	-----------

Salines de Cabo Negro

	Dol.	Francs
Immeubles : bâtiments	1:523 946	7.537 80
Immeubles : cristalliseurs	10:176 506	50.335 45
Wharf	7:766 672	38.415 80
Turbine Eolienne et Monorail	2:986 039	14.769 65
Matériel et mobilier	1:585 544	7.842 45
Marchandises et sel en stock : 396 tonnes de sel	1:306 235	6.460 95
Espèces, effets et débiteurs divers	615 000	3.041 95
	<u>25:959 942</u>	<u>128.404 05</u>

ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES ET PLANTATIONS DE COTON

	Dol.	Francs
Fermes de Ediva, San Januarlo, Picard, Salvador Correa, Sa da Bandeira, Andrade Corvo, Freire d'Andrade, Mendonça, Cabral.		
Immeubles : habitations, usines, ateliers et magasins	9:400 000	46.494 65
Terrains : (Défrichements et ensemencements pour le coton (1.261 hectares) comprenant les cultures antérieures)	23:641 519	116.936 60
Machines, matériel et mobilier	11:310 760	55.945 75
Marchandises et approvisionnements	11:397 962	56.377 06
Coton en magasin : Solde de la récolte 1911 kg 18.200	3:680 780	18.206 00
Matériel et bétail de transport (11 wagons et 311 têtes)	15:070 736	74.543 45
Bétail agricole (155 têtes)	5:890 000	29.133 35
Bétail d'élevage et de commerce (945 têtes)	24:211 500	119.755 85
Chevaux d'élevage (34 chevaux, jugements étalons, etc.)	3:342 580	16.533 20
Coton en Europe : 27.500 kg	5:754 000	28.460 65

	<u>113:699 837</u>	<u>562.386 55</u>
--	--------------------	-------------------

Récapitulation.

	Dol.	Francs
Factorerie de Mossamédès	84:136 519	416.159 35
Siège de Lubango	9:921 123	49.072 20
Port Alexandre	5.319 810	26.313 05
Salines du Cabo Negro	25:959 942	128.404 05
Etablissements cotonniers et agricoles	113:699 837	562.386 55
	<u>239:037 231</u>	<u>1.182.335 20</u>
À déduire :		
Produit du coton vendu et acompte reçu sur coton non vendu en Europe	2:956 600	14.624 05
Solde effectif	<u>236:080 631</u>	<u>1.167.711 15</u>

Vous avez pu remarquer que nous avons une nouvelle rubrique dans l'inventaire qui précède : « Siège à Lubango ».

Lubango étant le siège du gouvernement dont dépendent nos territoires, nous avons estimé qu'il était de notre intérêt d'y transporter notre direction en Afrique.

L'expérience nous a prouvé que nous avons eu raison, car il est aussi plus facile à notre directeur en Afrique de régler directement avec le gouverneur, les difficultés qui parfois surgissent, et surtout de discuter avec lui les questions concernant le travail indigène.

Nous avons donc démonté notre maison de Porto Alexandre et l'avons transportée et réédifiée à Lubango.

Comme conséquence, sous l'article de Port Alexandre, seule la valeur des terrains continue à figurer.

Plantations. — Nous possédons actuellement neuf fermes consacrées à la culture du coton, c'est-à-dire trois de plus que l'année dernière : Freire d'Andrade, Mendonça et Cabral, représentant environ 1.300 hectares défrichés et 1.000 hectares plantés.

À partir de 1913, ces neuf établissements atteindront progressivement un ensemble de 1.800 hectares, chaque ferme devant étendre ses cultures à concurrence de 200 hectares.

Aussitôt ce résultat obtenu, nous augmenterons graduellement et indéfiniment le nombre de nos fermes, puisque nous ne sommes pas limités, quant au terrain.

Mettant à profit l'expérience acquise pendant ces quatre dernières années, nous connaissons maintenant les données générales de la culture cotonnière dans le Sud de l'Angola.

À côté de cette question de la culture, nous nous sommes trouvés en présence d'autres problèmes qui y sont certainement liés : ce sont les questions des transports et de la main-d'œuvre.

Ces problèmes ont fait l'objet d'études que nous sommes sur le point de résoudre et qui nous permettront de tirer parti de tous les produits secondaires de nos cultures, tels que semences de coton, graines de ricin.

Nous avons l'intention de solutionner la question des transports au moyen de machines à vapeur routières, qui nous permettront d'attendre le moment où la voie ferrée traversera les terrains de nos fermes.

Dépôts de garantie divers. — Cette somme de 55.765 francs ou reis or 10.037 700 se compose notamment :

1° Des six mois de loyer d'avance payés lors de la signature du bail de notre bureau de Paris ;

2° Des avances sur la consommation du gaz ;

3° De la consignation faite à Lisbonne, de cinq contos de reis, pour garantir au gouvernement le paiement de la redevance à lui due, en vertu de l'article 7 du décret de concession ;

4° Enfin, d'une autre consignation de cinq contos de reis, déposée en garantie du règlement de l'impôt industriel annuel ; le terme de quinze ans, pendant lequel nous en avons été dispensés en vertu de notre décret de concession, étant arrivé à expiration.

Débiteurs divers. — Le montant porté sous cet article, représente l'importance des débits de The Cassinga Concessions Ltd, du Syndicat du Chemin de fer et de divers.

Profits et pertes. — Cet article s'explique de lui-même.

PASSIF

Capital. — Ce compte, qui est resté sans changement, ne comporte aucune explication.

Effets à payer. — Nos effets en circulation au 31 décembre et payables pendant l'exercice suivant, s'élevaient à la somme de 8.320 francs (reis or 1:497 600).

Créditeurs divers. — La somme de 48.4-34 fr. 40 (reis or 8:718 192), forme l'importance du foro que nous devons au gouvernement, du crédit des différents employés de la Compagnie, de divers fournisseurs, et d'honoraires non encore payés à divers membres du conseil fiscal.

Cessions et vente. — Cet article comprend les 150.000 actions de The South African Cy Ltd, représentant la contre-valeur que la Companhia de Mossamédès a reçu pour prix des droits miniers qu'elle a cédés à sa filiale The South African Company Ltd.

Ces actions sont portées ici pour mémoire.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DOIT

Administration en Afrique. — Cette somme représente, d'une part le Foro (redevance foncière) que nous devons payer annuellement, et d'autre part, les honoraires que nous payons chaque année au commissaire nommé par le gouvernement près de la Compagnie en Afrique, conformément aux articles 7 et 15 du décret de concession du 28 février 1894.

Exploitation en Afrique. — Les comptes de cet exercice se balancent encore cette année par un solde de profits et pertes de 56.643 fr. 05, soit reis or 10:087 749).

Ce montant est en diminution de 22.874 fr. 20 reis or 4:117,356) sur celui de l'exercice précédent, ce qui représente déjà une amélioration intéressante provenant de nos salines, qui nous ont laissé, malgré les amortissements, un bénéfice de 11.485 fr. 60 reis or 2:067 408).

Nos cultures n'ont pu nous donner les résultats que nous en attendions, par suite du manque de bras, conséquence inévitable de la terrible famine qui a momentanément sévi sur nos territoires.

Cette famine a eu une double conséquence :

1° Réduire le nombre des travailleurs nécessaires à l'entretien de nos plantations de coton, à la limite des bouches que nous pouvions nourrir ;

2° D'augmenter dans une proportion considérable nos frais généraux d'exploitation, puisque pour nourrir nos ouvriers agricoles, nous avons dû faire venir cent tonnes de maïs du Mozambique.

Bien que la nourriture fut le principal salaire des noirs, son achat et son transport nous ont occasionné une dépense supplémentaire approximative de 40.600 francs (soit reis or 7:200 000).

Il ne faut donc pas s'étonner que nos plantations n'aient pu nous donner les résultats que nous espérions.

La récolte de 1911 s'élève à 54.355 kg.

Dont kg. 18.200

Existant dans les différentes fermes, et le surplus expédié en Europe, soit 36.155

Total 54.355

La vente de ces 36.155 kg de coton, effectuée à Lisbonne, a produit net (toutes commissions, tares, transport et autres frais déduits) 43.375 fr. (soit reis or 7:807 500).

Conseil d'administration et fiscal. — Ce compte s'explique de lui-même.

Mobilier. — Cet article forme l'importance de l'amortissement du mobilier de nos bureaux.

Frais généraux. — Le détail des frais généraux est donné dans cet article.

Cependant, les frais divers comprennent notamment. l'abonnement au timbre français et les frais de voyage.

Profits et pertes. — La somme portée ici représenté l'ensemble du compte profits et pertes des exercices précédents.

Avoir Marchandises. — La somme figurant dans ce poste provient des escomptes dont nous bénéficions, en tant que commissionnaires, sur les marchandises expédiées à nos établissements d'Afrique.

Intérêt, change et divers. — La somme de 75.904 francs 25 reis or 13:662 765), provient des intérêts de nos comptes courants chez nos banquiers, ainsi que de nos valeurs et des sommes placées en report.

Solde des profits et pertes à reporter à nouveau. — Ce compte se comprend de lui-même.

Messieurs,

Dans notre compte rendu financier, nous vous avons donné des détails intéressants sur la marche de nos affaires ; aussi nous contenterons-nous de vous donner ici quelques explications générales complémentaires.

Nous vous avons dit, dans notre rapport de l'année dernière, que nous étions très optimistes sur la question de la culture du coton et que, malgré les phénomènes de perturbation atmosphériques qui ont bouleversé les saisons, nous étions certains lorsque la nature aurait repris sa stabilité normale, de voir prospérer nos cultures.

L'année 1911, qui vient de s'écouler, fut exactement le contraire de l'année 1910 : elle fut d'une sécheresse abominable et l'herbe des prairies fut littéralement brûlée ; le maïs, qui constitue la principale nourriture des indigènes, ne put pas même germer, et la famine décima les noirs.

Malgré ces circonstances absolument anormales dans ce pays, nos plantations seules étaient verdoyantes et les cotonniers couverts de capsules.

Nos approvisionnements de grains pour la subsistance des noirs s'épuisèrent vite, et bientôt la main-d'œuvre nous fit défaut, car nous n'avions plus de quoi nourrir notre personnel.

Nous fîmes venir du grain du Mozambique, mais il fallut plusieurs mois avant que ce grain parvienne à destination ; et nos bœufs, épuisés par des transports de 100 tonnes de maïs sur pics de 400 kilomètres et par le manque de nourriture, étaient incapables

de se traîner. Enfin, le grain arriva, et nous pûmes employer quelques travailleurs pour semer une partie de notre récolte qui, malgré la perte énorme que nous avons subie faute de bras pour la cueillette, s'est encore élevée à 56 tonnes au lieu de 20 tonnes, produit de la récolte de l'année 1910.

Nous vous narrons ce triste épisode, qui ne doit cependant vous inspirer aucune appréhension, parce que nous devons en tirer une conclusion : c'est que cette terre est admirable pour la culture cotonnière, puisque malgré l'inclémence exceptionnelle du climat, cette année, nous avons pu presque tripler la production de l'année précédente.

Puis croyez bien, Messieurs, qu'il n'y a là qu'un phénomène passager observé sur presque toute la surface du globe et qui, à l'heure actuelle, doit avoir pris fin.

Plus que jamais, nous avons foi, et lorsque la situation normale sera rétablie, nous pourrons envisager l'avenir avec la plus grande sérénité.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES

Messieurs,

En exécution du mandat que nous tenons de votre confiance, et nous conformant aux prescriptions tant légales que statutaires, nous avons procédé attentivement à l'examen des écritures de l'exercice 1911, qui nous ont été soumises en temps utile.

Nous avons vérifié la parfaite concordance entre les comptes qui vous sont présentés par votre conseil d'administration et les écritures correspondantes du grand-livre et du journal.

Nous avons contrôlé tout spécialement les indications relatives aux comptes courants chez les banquiers et aux valeurs en portefeuille, dont l'énumération se trouve dans le rapport du conseil d'administration et nous en avons constaté la rigoureuse exactitude.

Ayant ainsi reconnu la sincérité des comptes de l'exercice 1911. tels qu'ils vous sont présentés par le conseil d'administration, nous avons l'honneur, Messieurs, de vous en proposer l'acceptation.

J. Van Beek, Marcel Kapferer ⁷, Manoel Brandao.

BILAN GÉNÉRAL AU 31 DÉCEMBRE 1911

17.400.504 40 reis 3.132.090 792 fr.

.....
Arrêté par le conseil d'administration : MM. Hygino de Mendonça, Auguste José Vieira, Antonio da Silva Gouveia, Dr Joao Tudella, Dr José [*ligne repoussée à la fin dans l'original*] de Oliveira Serrao d'Azevedo, Joaquim Antonio Nunes da Silva, Balthazar Freire Cabral, vicomte A. de Westheimer, Georges Montfort, J. Hendricks.

Approuvé par le conseil fiscal : MM. Manoel de Souza Brandao, Marcel Kapferer, J. van Beek.

Annuaire Desfossés, 1914, p. 901-902 :

Companhia de Mossamédès

Conseil : A.-J. Vieira, A. da Silva Gouveia, J. Tudella, O. Serrao d'Azevedo, H. Mendonça. J.A.N. da Silva, J. Hendricks, G. Montfort, A. de Westheimer, B. F. Cabral.

[Entente anglo-germano-portugaise]

(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juin 1914)

⁷ Marcel Kapferer (1872-1966) : avocat, il entra vers 1912 aux Pétroles Jupiter (Deutsch de la Meurthe), ancêtre de la Shell française. Administrateur de la Société générale de mines d'Algérie-Tunisie (Omnium) (1919).

Dans les milieux diplomatiques, on s'attend de jour en jour à la conclusion d'une entente anglo-germano-portugaise relative aux colonies du Mozambique et de l'Angola. Ce dernier pays, d'une superficie de 1.270.000 kilomètres carrés, peuplé de 4.200.000 habitants, est situé entre les septième et dix-septième degrés de latitude Sud au nord de la colonie allemande du Sud-Ouest Africain, au sud de l'embouchure du Congo. C'est une région de climat tropical, mais qui, au point de vue de l'agriculture et de l'élevage, notamment au point de vue de la culture du coton, pourrait donner de bons résultats. Jusqu'ici, son essor paraît avoir été entravé, moins encore par les révoltes d'indigènes, pourtant assez fréquentes, que par l'incurie de l'administration coloniale du Portugal. Les deux seules lignes de chemins de fer du pays, celle de Benguela à Luambo, qui aboutit au port de Lobito et la ligne du nord qui débouche sur l'Atlantique à Saint-Paul-de-Loanda, sont l'oeuvre des capitaux étrangers.

Le statut politique et la situation économique de l'Angola sont, dit-on, à la veille d'être modifiés dans un sens très favorable aux véritables intérêts du pays. Un syndicat d'études ayant son centre à Hambourg et groupant la plupart des grandes banques allemandes procède à un examen méthodique des ressources du pays et des moyens d'en tirer parti. Un des principaux projets vise l'extension jusqu'au Katanga de la ligne qui débouche sur l'Atlantique au port de Lobito. Une autre voie serait créée dans le Sud du pays et traverserait les territoires de la Compagnie de Mossamédès et de la South West Africa Company qui est la Chartered allemande. Des accords passés avec la première de ces sociétés assureraient l'utilisation des terrains situés de part et d'autre de la voie.

Rappelons sommairement que la Compagnie de Mossamédès, constituée en 1894 sous forme de compagnie à charte, possède en Angola un immense domaine de 23 millions d'hectares où elle a tenté, sur une assez petite échelle il est vrai, la culture du coton et l'élevage.

Au 31 décembre 1912, Les pertes subies par elle étaient de 1.722.684 francs, représentant environ le dixième du capital émis de 17.343.750 fr. À l'actif du dernier bilan, la valeur des concessions était estimée à 11 millions de francs en chiffres nets, le portefeuille-titres était porté pour 2 millions 1/2 et la situation de trésorerie, plutôt satisfaisante, accusait un excédent d'environ trois millions de francs des disponibilités sur les exigences. Ces quelques chiffres permettent d'indiquer que la Mossamédès est en état de retirer du futur arrangement diplomatique d'appréciables avantages. On entrevoit comme particulièrement avantageux pour elle, l'abandon d'un système douanier très protectionniste qui ne lui permettait de passer des commandes à l'étranger qu'en payant à l'entrée un tribut absolument exorbitant. D'autre part, le recrutement de la main-d'œuvre — question vitale pour la Mossamédès — sera probablement facilité par une meilleure administration du pays.

Pour les finances portugaises, qu'a évidemment améliorées le nouveau régime, mais qui sont encore bien lourdement obérées, le nouvel arrangement ne peut qu'être favorable. On n'en connaît pas encore les termes exacts et les suppositions qu'on peut émettre quant au quantum attribué au Portugal n'ont que la valeur d'hypothèses. Nous y reviendrons prochainement.

Annuaire Desfossés, 1917, p. 822 :

Companhia de Mossamédès

Conseil : A. J. Vieira, J. Tudella, O. Serrao d'Azevedo, H. Mendonça, G. Montfort, A. de Westheimer, L. Sanders, H.-J. Caldeira Queiroz, J. Saavedra, M. Bettencourt Cardoso, H. Neves, L. Charpillon.

AFRIQUE DU SUD

(L'Information financière, économique et politique, 9 août 1917)

COMPAGNIE DE MOSSAMÉDÈS — Les résultats de l'exercice 1916 sont déficitaires ; ils se traduisent par une perte de 118.562 fr. 34, contre 352.925 fr. 10 en 1915.

Au cours de l'exercice, les affaires de la Compagnie sont restées stationnaires, subissant le contrecoup de l'incursion allemande dans le Sud de la concession, de la révolte qui en a été la conséquence et de la famine qui s'ensuivit. Les plantations cotonnières ont disparu et la Compagnie reste dans l'attente de la fin de la guerre qui lui permettra alors d'envisager les moyens susceptibles de donner un essor au développement de sa concession. Tout ce qui restait de coton a été réuni, emballé et expédié à Lisbonne : la Compagnie a ainsi vendu à Lisbonne 31.780 kg de coton, qui ont rapporté 75.414 francs.

(L'Information financière, économique et politique, 6 juillet 1920)

COMPAGNIE DE MOSSAMÉDÈS. — L'exercice 1919 se solde par une perte 122.671 francs. Le déficit total se trouve ainsi porté à 3.526.859 francs.

Annuaire Desfossés, 1923, p. 994 :

Companhia de Mossamédès

Conseil : A. J. Vieira, M. de Souza Brandao, A. de Westheimer, L. Sanders, H.-J. Caldeira Queiroz, H. Nevers, L. Charpillon, T. da Cunha, F. Wanzeller, L. Crespo, Lenfant ⁸, B.-J. de Carmo.

(L'Information financière, économique et politique, 27 mai 1923)

COMPAGNIE DE MOSSAMÉDÈS. — Les comptes de l'exercice 1923 qui seront soumis à l'assemblée du 5 mai se soldent par un déficit de 128.336 fr. 60, portant à 6.133.962 fr. le solde débiteur total.

(L'Information financière, économique et politique, 23 avril 1924)

COMPAGNIE DE MOSSAMÉDÈS. — Les comptes de l'exercice 1923 qui seront soumis à l'assemblée du 5 mai se soldent par un déficit de 128.336 fr. 63 portant à 6.138.962 fr. le solde débiteur total.

COMPAGNIE DE MOSSAMÉDÈS

(L'Information financière, économique et politique, 6 juin 1924)

⁸ Eugène Lenfant (1865-1923) : polytechnicien, il officie dans l'artillerie coloniale en Annam et au Tonkin, puis en Afrique noire (recherche d'une voie de pénétration vers le Tchad en 1903). Administrateur de la Société de Navigation Transocéanique (1920), apporteur lors de la constitution de la Compagnie intercontinentale pour le commerce et l'industrie (précédemment l'Éthiopienne)(1921), administrateur des mines de Campanario (mars 1923).

L'assemblée générale, réunie à Lisbonne le 5 mai, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1923.

Les produits bruts de l'exploitation ont été de 193.182 francs, laissant, après déduction des charges, des frais généraux et des pertes sur le change, un déficit de 128.336 francs, inférieur à celui de 1922, qui avait été de 176.032 francs. Compte tenu du report antérieur, le solde débiteur se totalise à 6 millions 138.962 francs que l'assemblée a décidé de reporter à nouveau.

Au cours du dernier exercice, un fait important a marqué l'histoire de la Compagnie. Le rapport mentionne, en effet, que le haut commissaire portugais en Angola a pris, à la date du 7 juillet 1923, un décret en vertu duquel sont annulées les concessions accordées par l'État, dans la province d'Angola, à la Société de Mossamédès au mois de février 1894. En échange, il lui est concédé, dans les districts de Mossamédès, Huila ou Cubango, 250.000 hectares de terrains en divers lots ne pouvant dépasser 50.000 hectares ni être inférieurs à 1.000 hectares.

La Compagnie devra choisir et démarquer les lots constituant la nouvelle concession, dans un délai de cinq ans ; à défaut de quoi elle perdrait les droits qui lui sont accordés pour les superficies qui n'auraient pas été demandées dans le délai imparti.

Le conseil d'administration considère ce changement de concession comme favorable aux intérêts de la Société et envisage l'avenir avec optimisme. Non seulement la nouvelle concession possède cette caractéristique de rendre effectifs les droits qu'elle confère — ce qui n'était pas le cas dans l'ancienne — mais elle donne, en outre, à la Compagnie, la faculté de choisir des lots de 50.000 hectares, ce qui est important. Cependant, pour sauvegarder mieux encore les intérêts sociaux, le conseil emploie tous ses efforts pour que la superficie totale concédée soit portée à 500.000 hectares. Les démarches faites dans ce but, tant à Lisbonne que près du haut commissaire, ont jusqu'ici été favorablement accueillies et permettent d'espérer que d'autres avantages territoriaux et miniers pourront être obtenus. Si ces espérances se réalisent, la Société consacrera, de préférence son activité à l'élevage du bétail et à l'exploitation d'industries qui en dérivent, sans omettre la culture du coton dont les essais ont jusqu'à présent donné les meilleures promesses.

Le conseil compte convoquer prochainement une assemblée extraordinaire pour lui communiquer les résultats des négociations engagées et lui indiquer d'une manière circonstanciée tout le passé dont ces négociations sont la conséquence.

Nouveau correspondant parisien :
[Banque des intérêts français](#)

Annuaire Desfossés, 1925, p. 1130 :
Companhia de Mossamédès

Conseil : A. J. Vieira, M. de Souza Brandao, H.-J. Caldeira Queiroz, H. Neves, L. Charpillon, T. da Cunha, F. Wanzeller, L. Crespo, B.-J. de Carmo, R. da Fonseca, C. Lapeyre⁹, M. Delage.

AFRIQUE DU SUD
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 mai 1926)

⁹ Camille Lapeyre : de la Banque des intérêts français.

COMPAGNIE DE MOSSAMÉDÈS. — La Compagnie de Mossamedès a tenu son assemblée le 31 mars dernier et n'a pas retenu la proposition de liquidation qui avait, été envisagée.

La Compagnie a trouvé, en effet, les concours financiers qui lui étaient nécessaires pour la démarcation et la mise on valeur de sa nouvelle concession.

La Compagnie s'est également assurée des concours techniques nouveaux qui vont lui permettre d'entrer dans une période productive.

L'assemblée générale a ratifié tous ces accords.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 916 :

Companhia de Mossamédès

Conseil : A. J. Vieira, M. de Souza Brandao, H.-J. Caldeira Queiroz, H. Neves, L. Charpillon, T. da Cunha, F. Wanzeller, L. Crespo, B.-J. de Carmo, R. da Fonseca, C. Lapeyre, M. Delage.

Compagnie de Mossamédès
(*La Journée industrielle, 21 mars 1928*)

La Compagnie de Mossamédès nous communique ce qui suit :

Nous apprenons que certaines banques et courtiers français ont l'intention, par suite de la récente baisse de l'escudo, de transférer leur souscription à Lisbonne dans le but de réaliser un bénéfice de change, presque toujours à l'insu de leurs clients.

La proportion des titres détenus par des Portugais pouvant exercer leurs droits de souscription n'atteignant pas 5 % du capital, il en résulterait pour l'ensemble des actionnaires un préjudice indiscutable.

Afin d'y parer, le conseil de direction de Paris décide ce qui suit :

1° Les titres souscrits par Lisbonne ne seront délivrés que sur certification de propriété des droits à des citoyens portugais et toutes réserves sont faites pour les droits transmis dans d'autres conditions ;

2° Pour se prémunir, en outre, contre toutes fausses déclarations possibles, le Comité de Paris décide :

De ne pas demander l'abonnement au timbre français pour les titres souscrits par Lisbonne, ce qui obligera les intermédiaires français qui souscriront sur cette place par des subterfuges de faire timbrer les titres à leurs frais, avant de pouvoir les délivrer à leurs clients, le droit de timbre étant de 0 fr. 80 par titre ;

De ne pas demander l'assimilation à la Cote pour les titres de cette provenance, ce qui fait que les intermédiaires ayant ainsi souscrit remettraient à leurs clients des titres non négociables officiellement, le marché de Paris étant le seul où ils soient cotés ;

3° À ce sujet, la compagnie de Mossamédès rappelle que la Banque des intérêts français*, 23, rue Louis-le-Grand, est le seul établissement qualifié en France pour recevoir les souscriptions des grands établissements, banques, agents de change et autres souscripteurs, et qu'elle remettra à la compagnie, non pas dix escudos, mais 12 fr. 50 par titre souscrit.

Ces mesures rigoureuses sont nécessitées par le fait que la Compagnie de Mossamédès, si elle est bénéficiaire de certains contrats et options en escudos qui lui deviennent plus favorables par suite de la baisse de la devise portugaise, est également occupée par l'achat de troupeaux entiers payables en livres appartenant à des Afrikanders désireux de quitter l'Angola, ainsi que d'un matériel anglais moderne pour la dessiccation et la préparation des poudres de poissons.

Compagnie de Mossamèdes*
(*Les Documents politiques*, mars 1928)

Le conseil de cette société a décidé de porter le capital de 4.995.000 escudos à 9.445.000 escudos, par l'émission contre espèces de 1 million d'actions d'une valeur nominale de 4 escudos et demi chacune, qui seront de même rang et de même catégorie que les actions actuelles.

Le prix d'émission est fixé à 10 escudos (12 fr. 50), soit avec une prime de 5 escudos et demi par action. Elles devront être libérées entièrement lors de leur souscription et auront jouissance du 1^{er} janvier 1928.

Les actionnaires actuels ont le droit de souscrire, à titre irréductible, une action nouvelle pour une ancienne, contre remise du coupon n^o 1.

Les souscriptions sont reçues du 1^{er} mars au 1^{er} avril 1928, aux guichets de la Banque Espirito Santo, à Lisbonne, et à ceux de la Banque des intérêts français, 23, rue Louis-le-Grand, à Paris.

ABONNEMENT AU TIMBRE
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 octobre 1928)

La Compagnie de Mossamédès, ayant son siège à Lisbonne, est, à partir du 24 septembre 1928, abonnée au timbre pour 1 million d'actions, n^o 1110101 à 2110000, d'une valeur nominale de 4,50 escudos chacun.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 968 :
Companhia de Mossamédès
Conseil : A. J. Vieira, M. de Souza Brandao, H. Neves, T. da Cunha, F. Wanzeller Pessoa, L. Crespo, B.-J. de Carmo, C. Lapeyre, M. Delage, H. Fonté¹⁰, C. Lejeune¹¹.

PORTUGAL
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 janvier 1929)

MOSSAMÉDÈS. — Le conseil d'administration de la Compagnie de Mossamédès dégage son entière responsabilité sur les bruits qui circulent sur le marché des valeurs et qui ont provoqué la hausse des actions de la Compagnie.

COMPAGNIE DE MOSSAMÉDÈS
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 novembre 1929)

¹⁰ Hamlet Forté (et non *Fonté*) : cofondateur de la Banque des intérêts français.

¹¹ Camille Lejeune (1881-1960) : administrateur des services civils de l'Indochine (1906-1919), reconverti dans les affaires. Notamment administrateur de la Banque des intérêts français et directeur de la Compagnie nosybéenne d'industries agricoles. Voir [encadré](#).

Au bilan de la Compagnie au 31 décembre 1928, le compte des frais de premier établissement et concessions, immeubles, mobilier et le compte général de Mossamédès (marchandises, matériel, bétail, mobilier) figurent pour la somme globale de 3.564.508 escudos, l'encaisse et le portefeuille pour les sommes respectives de 3.865.403 et 1.718.134 escudos. Le poste dépôts de garanties ressort à 3.160 escudos.

Au passif, les effets à payer s'élevaient au 31 décembre 1928 à 1.463 escudos, les créiteurs divers à 34.617 escudos et la somme portée à l'article déposants statutaires s'élevait à 92.500 escudos.

Au compte profits et pertes, les frais généraux figurent pour la somme de 187.454 escudos, les impôts pour 10.049 escudos. Le solde de l'exercice 1927 est porté pour la somme de 821.705 escudos.

À l'avoir, les Intérêts et escomptes ressortent à 131.715 escudos, le change figure pour la somme de 1.103.588, soit un total de 1.235.303 escudos.

L'exercice de 1928 se solde par un bénéfice de 65.660 escudos qui est reporté à nouveau : le conseil d'administration a estimé qu'il n'était pas suffisant pour distribuer un dividende aux actionnaires.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 987 :

Companhia de Mossamédès

Conseil : F. Wanzeller Pessoa, A. J. Vieira, M. de Souza Brandao, H. Neves, T. da Cunha, L. Crespo, B.-J. de Carmo, C. Lapeyre, C. Lejeune, J.-F. de Andrade, H. Forte, E. Foy¹².

MOZAMBIQUE [sic]

Compagnie de Mossamédès

(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juillet 1931)

Le Conseil d'administration de la compagnie de Mossamédès a adressé au ministère des Colonies une demande de restitution des 110.000 actions données à l'État ; il sollicite en même temps l'autorisation de modifier les statuts de la compagnie.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1043 :

Companhia de Mossamédès

Conseil : F. Wanzeller Pessoa, A. J. Vieira, L. Crespo, B.-J. de Carmo, J. de Bettencourt, de V. Thomson, H. Forté, E. Foy.

Compagnie de Mossamédès

(*L'Information financière, économique et politique*, 12 octobre 1933)

La Compagnie de Mossamédès a vu son activité gravement compromise pendant l'année 1932 par un arrêt total de la vente de son bétail, l'apparition de quelques cas de peste bovine ayant entraîné l'interdiction de l'entrée du bétail de la province d'Angola au Congo belge et au Congo français. Malgré, toutes les démarches faites par la compagnie auprès des autorités portugaises et françaises, cette interdiction, qui menace la vie de la Compagnie, n'est pas encore levée. Le compte de profits et pertes

¹² Émile Foy : cofondateur de la Banque des intérêts français.

du 31 décembre 1932 fait apparaître un solde déficitaire de 624.140 escudos au lieu d'une perte de 1.553.848 escudos pour l'exercice précédent.

Compagnie de Mossamédès
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 octobre 1934)

L'exercice qui s'est terminé 31 décembre 1933 se soldera par une perte insignifiante contre une perte, pour l'exercice précédent, de 624.640 escudos. La Société n'a pu encore obtenir du gouvernement français que le marché de l'Afrique Equatoriale Française soit ouvert à l'exportation de son bétail. La réduction du déficit provient surtout d'une compression énergique des frais généraux et du personnel employé.

(*L'Information financière, économique et politique*, 9 mai 1935)

COMPAGNIE DE MOSSAMEDES. — L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 20 mai porte : appréciation de la situation économique et financière de la Compagnie et délibération sur les mesures à prendre.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1165 :
Companhia de Mossamédès
Conseil : Julio Félix d'Almeida Costa, E. da Motta Ribeiro, A. X. Pinheiro d'Oliveira.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 914 :
Capital social : 12.690.000 escudos, divisé en 2.820.000 actions de 4,50 escudos. À l'origine : 2.250.000 escudos, porté à 4.905.000 escudos en 1901, en 1928 à 9.495.009 escudos, en 1929 à 13.995.000 escudos, ramené en 1933 à 12.690.000 escudos par l'annulation de 290.000 actions provenant de la dernière augmentation de capital non émises dans le public. Le capital autorisé est de 20 millions escudos.

Conseil : MM. Julio Félix d'Almeida Costa, E. da Motta Ribeiro, A. X. Pinheiro d'Oliveira.

Assemblée générale : Une voix par 500 actions. Dépôt des titres 15 jours avant la réunion.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions, Le solde à disposition de l'assemblée.

Service financier : Siège social.

Coupures : Unités, 5, 20, 25 et 100 actions.

Cotation : Coulisse : comptant, actions. C. D. 66.

	Produits	Dépenses	Pertes	Bénéfices nets
En escudos				
1928	1.235.300	1.169.700	—	65.000
1929	836.600	870.100	33.500	—
1930	436.200	807.100	370.900	—

1931	463.900	577.000	1.553.800 (1)	—
1932	435.900	1.060.000 (2)	624.140	—
1933	902.300	915.900	13.600	—
1934	344.910	2.733.380 (3)	388.460	—
1935	15	705.460	705.445	—
1936	—	—	—	—
1937	—	—	—	—
1938	—	—	—	—
1939	—	—	—	—

(1) Après 1.440.800 escudos pour réévaluation et amortissements.

(2) Y compris 698.800 esc. de déficits du compte général de Mossamédès et d'amortissements. D'autres amortissements, dont esc. 8 millions sur les propriétés, ont été effectués par prélèvement sur primes d'émission et provisions diverses.

(3) Y compris 1.915.230 escudos d'amortissements.

Nota : Les comptes des exercices 1934 et 1935 ont été soumis à l'assemblée du 23 juin 1938 qui en a renvoyé l'examen à une autre réunion à convoquer en temps opportun et à laquelle devra être soumis un rapport sur la situation réelle de la Société. D'autre part, l'assemblée du 23 juin 1938 a apporté aux statuts diverses modifications dont le texte ne nous est pas parvenu au moment de la mise sous presse.

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 escudos)

	1932	1933	1934	1935
PASSIF				
Capital	13.995	12.690	12.690	12.690
Provisions	104	124	94	94
Dette flottante	510	766	1.168	1.343
Comptes d'ordre	22	22	22	22
	<u>14.631</u>	<u>13.602</u>	<u>13.974</u>	<u>14.149</u>
ACTIF				
Immobilisé	271	287	287	281
Bétail	1.350	1.051	827	487
Portefeuille-Titres	5.305	8.999	2.085	2.085
Débiteurs	5.638	6.783	7.715	7.539
Disponible	1.422	816	12	3
Comptes d'ordre	26	28	22	22

Solde débiteur	624	638	3.026	3.732
	<u>14.631</u>	<u>13.602</u>	<u>13.974</u>	<u>14.149</u>

Annuaire Desfossés, 1945, p. 921 :
Rayé de la cote.

Idem 1948 et 1953.
Mêmes adm.